

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature  
& autres Remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1734.



A. LUXEMBOURG;  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catho-  
lique, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXIV.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examinateur*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 27. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 12. Tomes en 2. parties chacun.

157  
LA CLEF DU CABINET  
DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Septembre 1734.

ARTICLE I.

*Contenant la suite & fin de l'Histoire des Con-  
quêtes & Découvertes des Portugais dans  
le nouveau monde. « Le commencement »  
s'en trouve dans le dernier Journal. »*

... Sur ces entrefaites, d'Albuquerque fut nommé Gouverneur général à la place d'Almeïda, qui refusa de le reconnoître, & le fit même mettre en prison. Mais le grand Maréchal de la Couronne arriva fort à propos pour l'en retirer, & le fit installer dans son Gouvernement. Almeïda revenant en Europe, périt malheureusement de la main des Cafres.

Le grand Maréchal étoit envoyé aux Indes avec une flotte, uniquement pour détruire Calicut, & mettre à la raison le Zamorin cet autre Porus, qui seul osoit depuis tant d'années disputer ouvertement l'Empire des Indes à ces Vainqueurs de tant de Rois. D'Albuquerque fut piqué de se voir enlever la plus belle prérogative de sa charge de Gouverneur

verneur Général. L'affaire échoïa donc, & Calicut ne fut détruit qu'à demi, le Maréchal ayant été enseveli sous les ruines de cette Ville. D'Albuquerque, s'il avoit été seul, ne l'auroit pas apatement manquée.

Goa étoit bien d'une autre difficulté à enlever. Il en vint pourtant à son honneur. Mais la division de ses subalternes & leur rebellion à ses ordres, lui firent encore échaper des mains cette Conquête, comme celle d'Ormuz. D'Albuquerque eut toujours à combattre au dedans & au dehors, & jamais il ne trouva d'autres difficultés au dehors, que celles qui lui venoient du dedans. Aussi n'étoit-il pas pour rien le Grand d'Albuquerque. L'envie est de tous les ennemis le seul, dont la défaite donne au Vainqueur ce nom de Grand.

Goa fut repris bientôt après, & Albuquerque prit cette fois-là de justes mesures, pour l'unir sans retour à la Couronne de Portugal. Tous les Rois de l'Inde lui envoyèrent des Ambassadeurs pour le féliciter de sa Conquête : & la Cour étoit assurément plus brillante que celle du Roi de Portugal. Malaca suivit de près la prise de Goa. C'étoient par tout des prodiges de valeur de la part des Portugais, & des chefs-d'œuvre de conduite de la part du Général, qui ne cédoit du reste à personne en valeur, se trouvant toujours à la tête des attaques. Ce furent-là de nouvelles félicitations, de nouvelles Ambassades de la part des nouveaux Rois de Pegu, de Siam, de Java, de Sumatra, qui devenoient les voisins, pour leur malheur.

Pendant ce tems-là Goa soutint un Siège, qui le réduisit à l'extrémité durant l'hyver ; mais la belle saison permit aux fiores de secours, de le dégager. Malaca fut aussi vivement & long-tems assiégé, lorsque d'Albuquerque en fut parti pour retourner

retourner à Cochin. Il pensa périr dans ce retour. Il y perdit des richesses inestimables, & tout le butin de Malaca. Arrivé à Goa, il vit la Cour augmentée des Ambassadeurs de Perse & de Cambaïe, de ceux de l'Empereur d'Abyssinie, du Roi d'Ormus, &c. de ceux même du Roi de Calicut, qui consentoit à suivre le torrent, qui entraînoit toutes les Couronnes de l'Indostan.

Enfin après avoir formé les Alliances, délivré Goa de ses ennemis, c'est-à-dire, de ses premiers maîtres, l'avoir mis en état d'une bonne défense, & y avoir comme fondé le centre du commerce de tout l'Orient, d'Albuquerque en partit, pour aller dans la mer rouge s'emparer tout-à-fait du Royaume d'Ormus, & s'il étoit possible aussi de celui d'Aden. Il manqua celui-ci, par les divisions & les cabales de ses Subalternes, plutôt que par aucune faute, ou aucun mystère de sa part. Mais Ormus l'en dédomagea; & l'on peut dire que ce fut par là que la Conquête des Indes fut comme achevée, Goa en étant le centre, & Malaca d'un côté & Ormus de l'autre, en étant les extrémités.

Mais c'étoit à ce comble de gloire, que l'envie attendoit le grand d'Albuquerque pour le consacrer tout-à-fait à l'immortalité. Ses ennemis réussirent à en inspirer de l'ombrage au Roi de Portugal, dans le même-tems à peu près que le Roi d'Espagne en concevoit aussi contre le grand Gonsalve de Cordoue. Alphonse d'Albuquerque étoit malade, lorsqu'à son retour d'Ormus, il se vit rappelé & remplacé par le chef de ses ennemis. Cette nouvelle lui porta le coup de la mort. Mais à un peu de sensibilité près qu'il laissa paroître, il mourut en grand homme & en héros Chrétien.

A peine le Roi de Portugal eut fait partir pour les Indes le nouveau Gouverneur Lopé Soares d'Al-

bergaria, qu'il s'en repentir, & voulut par de nouveaux ordres repater, ou adoucir l'affront que les premiers alloient faire à d'Albuquerque; il n'étoit plus tems, & d'Albergaria prit la place qu'il remplit très-mal, s'étant proposé pour le plan de son Gouvernement le contrepied de celui de son Prédécesseur. Aussi ne fit-il rien pour la gloire ni pour les intérêts de son Maître. Il jouit seulement un peu du fruit des bonnes mesures que d'Albuquerque avoit prises pour assurer toutes choses, & l'acquisition qu'il fit de l'Isle de Ceylan n'en fut gueres qu'une suite, sans aucun effort de valeur, ou de politique de sa part.

Diego Lopes de Siqueira lui succéda bien-tôt. Il fit une expédition dans la Mer rouge sur les côtes de l'Abyssinie, où il contracta l'alliance entre le Portugal & l'Empereur réputé *Pretre-Jean*. Edouard de Meneses le remplaça.

*Extrait de  
la seconde  
Partie.*

La découverte, la conquête & la possession paisible d'un nouvel Empire, sont à la guerre & dans tout système de politique, trois opérations fort différentes, & tout-à-fait indépendantes l'une de l'autre. Tel qui est capable des premiers, ne l'est pas toujours de la dernière. C'est le génie qui fait les découvertes; les conquêtes sont dûes à la valeur. Mais l'établissement solide & la possession constante, outre le génie & la valeur, demandent une certaine force de tête, une fermeté d'ame, une sagesse consommée.

Il est douloureux si Alexandre, ou même en général, les Grecs dont le génie & la valeur ne sont point équivoques, avoient cette force, cette fermeté, cette sagesse qui mettent le dernier sceau à l'héroïsme. Pour les Romains, il est assez incontestable qu'ils ont eu souverainement toutes ces grandes parties. Un peu plus d'âpreté & de constance

rendroient sans doute les François capables de tout en fait de conquêtes brillantes & héroïques ; il n'y a rien au-dessus de celles de la Terre sainte & de l'Égypte au tems des Croisades, ni de celles des Royaumes de Sicile & de Naples, & des autres parties de l'Italie, de l'Allemagne & de la Hollande en divers tems.

Les Anglois ne manquent pas d'âpreté, ni les Hollandois de constance. Ils ont paru les derniers sur la scène du nouveau monde, qu'ils n'ont ni découvert, ni même acquis par une certaine forme de conquête rapide & étendue : Mais la dernière & immuable possession de la plûpart de ces vastes Pays, pourroit bien les regarder.

Les Portugais, ou si l'on veut plus généralement les peuples d'Espagne, ont paru au moins dans ces derniers siècles, tout aussi propres à établir & à posséder des conquêtes qu'à les faire & à les découvrir. Ils n'ont en effet jamais passé pour manquer de constance & de fermeté.

On peut regarder la conquête & la découverte des Indes comme achevée sous le Règne de Dom Emmanuel.

Ce fut en 1521. que Dom Jean succéda à Dom Manuel, qui avoit nommé Gouverneur des Indes Dom Edoüard de Menelès. Les premiers mois de ce gouvernement furent signalés par une révolution qu'occasionna à Ormus l'avidité des Portugais. Ceux-ci y furent d'abord égorgés par tout à un signal pareil aux Vêpres Siciliennes ; Le Roi d'Ormus en fut ensuite la victime, & tout finit par une chaîne un peu plus pesante que la première, imposée par les Portugais aux Ormusiens & à leur Roi.

Par les mêmes raisons, de l'avidité & des exactions de ces nouveaux conquérans, Goa & Malaca devinrent

devinrent à leur tour les théâtres de quelques mouvemens assez vifs de la part des Rois voisins, qui ne pouvoient s'accoutumer à se voir gourmandés ainsi par de nouveaux venus, que personne n'avoit appellés, & qui par voye de fait donnoient la loi à tous les Rois de l'Inde, au nombre, peut-être, de plus de deux ou trois cens : car sûrement jamais les Romains n'en ont eu tant de tributaires, ou d'alliés, ou d'ennemis.

Mais les Moluques peuvent disputer à toutes les Indes, le triste délavantage d'avoir été le théâtre des passions les plus noires, & de la plus cruelle tyrannie dont les Portugais ayent usé dans tous ces nouveaux établissemens. Et si on remonte à l'origine de ces excès, on trouve que de tous les peuples qui ont subi ce joug, ces Insulaires sont pourtant ceux qui l'ont reçu de meilleure grace.

Les Portugais n'y aborderent que par un naufrage, dont le bon accueil des Rois de Tarnate & de Tidore les dédomagea dès leur arrivée. Les intérêts particuliers sont toujours la grande ressource des ennemis communs. Les deux Rois en différend, s'empresserent à l'envie d'attirer chez eux ces étrangers sans trop s'informer qui ils pouvoient être. Ils firent plus ; chacun d'eux envia à son rival la gloire de loger les Portugais dans des forts, ne prenant pas garde qu'ils en seroient les premiers dominés. D'abord les Castillans disputèrent les Moluques aux Portugais. Ceux-ci y étant devenus ensuite absolus, & se voyant presque aussi éloignés des Gouverneurs & des Vicerois des Indes, que les Gouverneurs des Indes étoient éloignés des Rois du Portugal, enchérirent sur tous les désordres que ces sortes d'éloignemens semblent autoriser dans ces Chefs subalternes.

On pouvoit en quelque sorte compter l'étendue de

de la Monarchie Portugaise par les degrés de vûë qui se multiplioient à mesure qu'on s'éloignoit de Lisbonne. A Ormus, c'étoit une avarice insatiable, à Goa, un luxe effrené, à Malaca, un débordement auquel on n'auroit pû rien ajouter, si les Moluques ne s'étoient trouvés au - delà de ce période monstrueux.

Le célèbre Vasco de Gama, qui succéda en qualité de Viceroi à Dom Edoüard de Meneses, parut au Roi de Portugal un homme propre à rétablir les mœurs du gouvernement des Indes. Il en étoit très-capable : Mais il mourut en arrivant, & Dom Henriques de Meneses fut Gouverneur après lui. C'étoit un grand homme, sage & vertueux. La guerre qu'il eut avec le Zamorin, & le siège de la Forteresse de Calicut qu'il lui fit lever, lui firent bien de l'honneur. La défense des Portugais dans ce siège tient du prodige. Le Gouverneur mourut à la veille d'une grande expédition à l'âge de trente ans, & il mourut fort pauvre, ce qui est un grand éloge pour les Gouverneurs des Indes. Ce fut une grande perte pour la Couronne de Portugal.

Pedro Mascaregnas devoit lui succéder, mais Lopés de Samrajo usurpa le gouvernement. Il étoit homme de mérite d'ailleurs, & fit d'assez belles actions ; mais un usurpateur a toujours bien des crimes à commettre, & bien des vertus à sacrifier pour soutenir son usurpation. Il en fut puni, & Nugno d'Acugna prit sa place. Un peu trop de lenteur lui fit manquer la Ville de Diu, dont la prise l'auroit comblé de gloire, vû l'importance & la réputation de ce poste, que les Portugais avoient déjà souvent manqué. Nugno avoit fait tous les préparatifs, & pris les plus justes mesures : Mais à la guerre & dans les grandes expéditions, il faut connoître le prix d'un moment perdu. Il se perdit,

& Diu lui échappa comme des mains. Mais quelques-tems après il eut par la voye de la négociation, ce qu'il n'avoit pû emporter par la force des armes. Le Roi de Cambaïe voulant s'assurer des Portugais dans la guerre qu'il avoit avec le Grand Mogol, qui recherchoit aussi ces Européans, leur permit de bâtir une Citadelle à Diu. Cette nouvelle portée, fit tant de plaisir au Roi Dom Jean III. que sur le champ il en donna avis au Pape, & en fit faire des réjouïssances extraordinaires.

Le Roi de Cambaïe en fut la victime. Il se repentit un peu tard de sa condescendance, il usa de finesse pour rentrer dans ses droits. Les Portugais furent les plus fins, ou peut-être les plus fourbes. Le Sultan s'étant livré trop imprudemment à eux, fut misérablement égorgé dans la visite dont il voulut honorer le Gouverneur. La Ville de Diu témoin de cette exécution, & tout le Royaume de Cambaïe se revoltèrent avec fureur contre les Portugais. Le cri de cet attentat retentit jusqu'à la Porte Ottomane. Le Grand Seigneur se prépara à le venger.

Enfin l'orage éclata : Antoine Sylveira de Menezes étoit Gouverneur de Diu, Mahmud en vint faire le siège avec quinze mille hommes de Troupes d'élite. Sylveira n'ayant pas assez de monde, abandonna l'Isle & la Ville, & se renferma dans la Citadelle. *Aln-Can* se rendit au siège, & bientôt la flotte des Turcs parut composée de beaucoup de Sultanes & d'un nombre comme infini d'autres moindres bâtimens. Les Portugais n'en furent pas les seuls allarmés. La Cour de Cambaïe craignit d'avoir appelé des défenseurs capables de lui donner à elle-même la loi.

On ne voit point ailleurs de plus grands prodiges de valeur & de vraye valeur que dans la défense de  
cette

cette Citadelle. Car dans une attaque la valeur est toujours équivoque : Souvent elle peut n'être qu'un excès de témérité , & la difficulté de l'entreprise soutient dans l'exécution ; au lieu que l'idée même d'une simple défense humilie l'esprit & abat le courage. L'agresseur choisit son champ de bataille, ses armes, ses momens. Le défenseur ne combat qu'à son ordre & comme à sa solde.

Cependant la défense a des avantages réels, & lorsqu'un Commandant fait & ose vouloir en profiter, le moindre rempart, le moindre parapet, le moindre monceau de terre est capable de faire périr des bataillons & des brigades qui s'obstinent à l'emporter de la main de dix ou douze braves déterminés & intrépides qui s'opiniâtrent à le disputer : On en voit la preuve démonstrative dans ce siège, où l'on peut dire que les assiégeans étoient cinq ou six cens contre un.

La place fut attaquée dans toutes les règles, & par terre & par mer : La tranchée poussée à la contrescarpe & jusqu'à l'escarpe même de la place, les batteries établies, nombreuses & bien servies ; le corps de la place de toutes parts battu en brèche, & ruiné par l'effet des mines ; vingt, trente, cinquante, & cent assauts donnés à ce corps de place ; assauts particuliers, assauts généraux ; de jour, de nuit, opiniâtrés, renouvelés, joints à la surprise & à mille stratagèmes de guerre : Et cependant le siège fut levé, n'y ayant peut-être pas encore vingt Portugais en état de défense, de six cens qu'ils étoient au commencement.

Que ceux qui s'imaginent que toute la force d'une place consiste dans son chemin couvert & dans ses demi-lunes, & qu'elle est sans ressource dès que le fossé est franchi, que le mineur est attaché, & que la mine est prête à jouer, lisent ce siège de

Diu,

Diu, & ils verront quel est l'avantage de l'assiégé ; lorsqu'il sçait mettre en œuvre toutes les pièces d'une fortification, & la terre seule dont il est naturellement couvert. La réputation de cette belle défense fut si grande dans les Indes & dans toute l'Europe, que François I. Roi de France envoya exprés en Portugal pour avoir le portrait de Sylveira.

Ce siège avoit au reste, si fort allarmé le Portugal, que le Roi Dom Jean III. fit à la premiere nouvelle partir la plus belle flote qu'on eût encore équipée pour les Indes, sous les ordres de Dom Garcia de Norogna, à qui il donna le titre de Viceroi pour cette expédition. Celui-ci s'en acquitta très-mal, n'ayant pas tenu à lui ni à ses retardemens, que Diu, & peut-être toutes les Indes n'échappassent à la Couronne de Portugal. Il fut peu estimé, & mourut bientôt. Dom Estevan de Gama lui succéda. C'étoit le fils de l'Amirante, qui avoit découvert les Indes. Son gouvernement fut sage, & plein de probité. Martin Alphonse de Sosa le releva, menant avec lui dans les Indes un Conquerant d'une espece bien différente de tous ceux qui l'avoient précédé.

C'étoit le grand Xavier, l'Apôtre des Indes & du Japon, qui le premier fit voir qu'on pouvoit aller aux Indes dans le dessein de les enrichir.

Le Grand d'Albuquerque avoit mis dix ans à conquérir ce nouveau monde à la Couronne de Portugal : Xavier en mit autant à le conquérir à Dieu ; & les Indes charmées de la douceur de ce nouveau joug, pardonnerent à celui qui leur avoit imposé la dureté du premier. Tout le monde connoît l'histoire de cet Apôtre.

Sosa céda la place à Dom Jean de Castro, qui vint aux Indes avec le titre de Viceroi. A peine fut-il arrivé, que recommença le second siège de Diu.

**Diu.** Cojé-Sofar, ennemi secret des Portugais en fit fort à loisir tous les préparatifs, & de très-grands préparatifs, & vint se présenter devant la place avec trente mille hommes de Troupes réglées & une multitude infinie de pioniers & de travailleurs. Mascaregnas Gouverneur de la Citadelle n'eut pas beaucoup de tems pour se préparer, mais il n'omit rien de tout ce qui pouvoit aller au bien de la défense invincible qu'il méditoit de faire.

On a fort vanté la maniere de conduire une attaque par des paralleles. C'est la méthode ordinaire en Europe depuis le siège de Maëstricht, où Mr. de Vauban la mit en œuvre dans la guerre de Hollande.

On avoit déjà remarqué que cet Ingénieur célèbre n'en étoit pas l'inventeur & les avoit nommément empruntées des Turcs. Cojé-Sofar avoit bien des Turcs dans son Armée. Aussi voit-on dans ce siège de Diu que son premier travail fut une parallele, bastionnée avec des parapets en guise de remparts revêtus de bonne pierre crüe & sèche.

Après avoir embrassé le front qu'il attaquoit par cette parallele, il fit ses approches par une tranchée bien réparée & maçonnée aussi, n'épargnant point les travaux selon les maximes des Turcs & conduisant son zigzag par mille détours en forme de labyrinthe. Arrivé à la contrescarpe, qu'il paroît qu'on ne défendoit point alors par un chemin couvert ni par aucune palissade; il termina encore la tête de sa tranchée par une nouvelle parallele réparée, revêtuë & bastionnée comme la première. Or tous ces remparts & bastions étoient couverts d'une nombreuse & forte artillerie.

Il arriva un petit secours aux assiégés avec lequel ils se trouverent quatre à cinq cens hommes. Mais en même-tems le Sultan, ou Roi de Cambaïe arriva

arriva au Camp & dans la Ville de Diu avec dix mille Chevaux. Rien n'intimidoit les assiégés. A une attaque plus vive, ils oppoient une plus vive défense. On ruinoit leurs remparts, ou ouvroit leurs bastions, & on trouvoit derrière, de nouveaux bastions, de nouveaux remparts bordés d'un nouveau fossé. Mascaregnas usa même de la maxime de changer de batterie, & de transporter sans cesse son canon d'un poste à l'autre. Il fit plus: l'ennemi ayant comblé le fossé, il le voida jusqu'à deux fois; une fois en enlevant les matériaux, & l'autre en brûlant les bois dont ils étoient mêlés. Le fossé étant comblé pour la troisième fois, tous les boulevards abatus, & les chemins préparés pour l'assaut, l'ennemi propose les conditions les plus honorables; Mascaregnas les refuse avec une fierté plus que romaine. On donne donc l'assaut & plusieurs assauts: On fait plus, on prend la place; & elle n'est point prise. On se loge sur les brèches, & on est délogé, on pénètre dans les maisons, & on est chassé. Les femmes eurent la gloire de cette dernière opération & de bien d'autres. L'on reprit une seconde fois la moitié de la Citadelle: Et les infidèles s'étant établis dans l'Eglise, Mascaregnas la partagea par un mur, & en retint opiniâtement la moitié; tandis que l'autre moitié fut convertie en Mosquée. On fut ainsi plusieurs jours à se regarder de bien près, & toujours aux mains. Un secours que reçut enfin le Gouverneur, mit les Indiens hors de l'Eglise & de la Forteresse.

Ce fut à cette occasion que Mojatecan, l'un des Généraux ennemis, étonné d'une si prodigieuse défense, dit qu'on voyoit bien que les Portugais, d'une espèce supérieure aux autres hommes, détruiraient le genre humain si la Providence ne les faisoit naître en petit nombre comme les animaux féroces

féroces & venimeux. Enfin le grand secours arriva, conduit par le Viceroy. C'étoient quatre mille hommes de Troupes. Les ennemis s'étoient accrus jusqu'à cinquante mille. Malgré cela, dans une sortie générale que fit le Viceroy avec le Gouverneur, l'ennemi fut repoussé de la tête à la queue de tous ses travaux, & de là dans la Ville de Diu, qui fut prise & saccagée tout de suite par les Portugais, lesquels ne cessèrent d'être assiégés, qu'après avoir détruit, ou mis en fuite tous les alliés.

Ce fut l'an 1546. que les Portugais remportèrent une si grande victoire. Le Pere Lafitau conduit son Histoire jusqu'en 1581. où la Puissance & l'Empire de ces Conquerans des Indes étoient peu à peu tombées, les Mogols s'étant rendus maîtres de tout l'Indostan, les Perses s'étant étendus du côté de l'Arabie; les Anglois s'emparèrent d'Ormus, les Hollandois de Malaca, de Ceylan & des Isles de la Sonde, & réduisirent les Portugais presque à rien. Les révolutions du Portugal occasionnerent celles des Indes: Mais la grande raison en est qu'il n'y a rien de stable dans ce monde, & qu'un Empire n'est jamais monté que pour descendre d'autant plus bas, qu'il s'est élevé plus haut.

II. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres à Paris distribuera dans son Assemblée publique d'après la quinzaine de Pâques de l'année prochaine, le prix fondé dans cette Académie; & elle propose pour sujet: *Jusqu'où les Anciens avoient porté leurs connoissances Géographiques au tems d'Alexandre le Grand.*

III. Les Notes de la Musique sont le mot de l'Enigme du mois passé.

ENIGME.

## E N I G M E.

**M** On corps de petite structure  
 Est composé de chair & d'os ;  
 Et je couche en repos  
 Jour & nuit sur la dure ;  
 Je suis ami de la chaleur ,  
 Et c'est elle qui me fait naître ;  
 Je suis cependant d'une humeur  
 Autant froide qu'on le peut être.

Je suis dans les liens aussi-tôt que je nais,  
 Et je n'en sortirois jamais  
 Mais le mortel qui m'aime  
 Vient d'un empressement extrême  
 Porter le fer en mon malheureux flanc ;  
 C'est alors que l'on voit mon sang,  
 Comprenez ce mystère  
 Couler sans veine & sans artère.

## A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
 en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **D**ANS la liste des morts & blessés placée à la fin de nos derniers Mémoires, on a vu quelle étoit la perte que souffrit l'Armée Impériale à la Bataille de Parme donnée le 29. Juin ; perte moins considérable de beaucoup qu'on ne l'avoit d'abord publiée : Celle des Alliés n'a pas été moindre ; ainsi dans les 14. à 15. mille hommes de part & d'autre restés sur le champ de Bataille, sont compris tous les blessés. Le Prince Louis de Wirtemberg qui prit le Commandement  
 de

de l'Armée de l'Empereur immédiatement après la mort du Comte de Merci, tué au commencement de l'action, s'étoit maintenu pendant dix heures, & jusqu'à la nuit close dans des Postes qu'il avoit gagnés, en faisant un feu continuel de la Mousqueterie; mais obligé par la supériorité du feu des ennemis, de se retirer, il le fit en bon ordre vers Monte-Chiarugolo: Ayant repassé la Parma & la Lenza, il a continué sa marche vers Reggio pour en retirer la Garnison, l'Artillerie, le gros Bagages, & gâter les munitions qu'il ne pourroit pas emporter; & craignant que les Alliés n'eussent dessein de gagner le Pô, afin de lui en couper le passage, il décampa le 3. Juillet de Reggio, après avoir fait prendre les devans à l'Artillerie & à la plupart des Bagages. Le 4. il arriva dans la Plaine de Carpi en deçà de la Secchia, & le 6. aux environs du Pô qu'il fit passer le 7. & le 8. à une partie de son Armée, l'autre partie étant restée à Rovere, où elle s'est retranchée dans un Camp avantageux. Quelques Troupes étoient restées à la Mirandole pour s'y fortifier.

II. Le Roi de Sardaigne qui avoit quitté l'Armée combinée pour aller à Turin passer quelques jours, revint au Camp sous Parme le 30. Juin au matin, mortifié de n'avoir point participé à l'action de la veille. Il prit d'abord la résolution de suivre les Impériaux, & ayant marché le lendemain avec le Maréchal de Coigni, à la tête de l'Armée, il alla camper à San Lazaro, & le 2. à Sorbolo. Le Maréchal de Broglio fut détaché le même jour avec trois Brigades d'Infanterie, cinq de Carabiniers & huit Régimens de Dragons; il campa le soir à Poviglio, & à Victoria le 3. Informé le 4. que les Impériaux étoient déjà aux environs de la Plaine de Carpi, au lieu de s'avancer sur la Sec-

chia, il passa le Crostolo, & se replia sur Guastalla, où les Allemans avoient environ 1000. hommes: Il somma le Commandant de se rendre; lequel, hors d'état de se défendre, & d'espoir d'être secouru, ayant capitulé le 5. à huit heures du matin, fut fait prisonnier de guerre avec sa garnison. Celle de Patellara fut sommée le lendemain, & eut le même sort, il y avoit dans cette dernière Place 200. hommes.

III. L'Armée des deux Couronnes qui avoit campé le 3. à Malledole, s'avança le 4. sur le Canal de la Botra, laissant Guastalla derrière elle. Le Pont qu'elle avoit à Sacca fut conduit le même jour à Dozolo. Depuis, elle est entrée dans le Modenois; & est allé camper à Bondanello sur la Secchia, où elle a jetté trois Ponts; sa gauche est appuyée sur le Pô du côté de San Benedetto, où le Roi de Sardaigne a son quartier. Le Maréchal de Broglio revenu à l'Armée après avoir mis Garnison dans Guastalla, s'étoit mis le 7. en marche avec les Grenadiers, la Cavalerie & les Dragons pour tâcher de couper les Impériaux dans leur retraite; mais arrivé sur la Secchia, il vit que leur Cavalerie avoit déjà passé le Pô; il jugea ainsi inutile de continuer sa marche, & à propos de rejoindre l'Armée, où il se tint le 10. un grand Conseil dans lequel on résolut de ne point attaquer les Impériaux dans leurs retranchemens à Rovere, mais d'aller s'emparer de la Mirandole. Dès le même jour on commença à faire les dispositions nécessaires pour cet effet; on jeta deux Ponts sur la Secchia pour se mettre en marche aussi-tôt que la grosse Artillerie qu'on avoit fait partir de Parme, seroit arrivée à l'Armée; on mit le 12. Garnison dans Reggio & Rubiera où l'on trouva beaucoup d'Alle-

des Princes &c. Septemb. 1734. 173

d'Allemands blessés qui ont été faits prisonniers de guerre ; on s'empara aussi de Carpi : C'est le Duc d'Harcourt, Maréchal de Camp à qui cette commission a été confiée ; & on en verra plus bas les particularités. Revenons à l'Armée Impériale.

*Mouvements de l'Armée de l'Empereur, qui se campe à Quingentolo.*

IV. Elle resta tranquille dans son Camp de Rovere, & s'y reposa pour se refaire des grandes fatigues qu'elle a essuyées depuis la Bataille de Parme, jusqu'au 11. Juillet que le Comte de Königsegg, Velt Maréchal, arriva au Camp avec un renfort de Troupes, & que le Prince de Wirtemberg lui remit le Commandement de l'Armée. Le 12. le Comte de Königsegg commença la revûe des Troupes, & donna ordre de transporter à Mantoue les provisions, les munitions, l'Artillerie dont on pouvoit se passer, & les gros Bagages : On employa deux jours à ce transport. Le 14. accompagné de plusieurs Généraux, il se rendit à Quingentolo pour en reconnoître le terrain, qu'il trouva propre à y faire camper son Armée. La Garnison de Monte-Chiarugolo arriva le 15. au Camp avec six pièces de gros Canons, quantité de munitions de guerre, & six Pontons. Divers Détachemens de la Garnison de Mantoue y étans aussi arrivés, & les ordres donnés à l'Armée pour se mettre en marche, elle quitta le 19. le Camp de Rovere, & arriva le même jour en bon ordre à Quingentolo, où elle se fixa, sans que les Alliés ayent fait le moindre mouvement pour l'inquiéter : Son aîle droite s'étend au Pô à un petit mile de l'embouchure de la Secchia qui la separe de celle des Alliés ; sa gauche va jusqu'à un canal fort profond, & n'est distante que de deux miles de la Secchia : Elle campe dans une grande Plaine, la seule qu'il y ait dans ces Cantons-là propre à livrer une Ba-

taille en forme, & où la Cavalerie pourroit agir de part & d'autre; elle y a la facilité de tirer du Mantouïan la plus grande partie de ses provisions, au moyen de deux Ponts sur le Pô, par lesquels elle communique avec ce Duché. Elle n'eut pas sitôt formé son campement, qu'on travailla à des retranchemens, sur lesquels il y a actuellement 60. pièces de Canon en batterie; on creusa le 20. des puits en plusieurs endroits; on fit le 21. des détachemens vers l'ennemi pour le déloger de quelques Cassines qu'il occupoit en deçà de la Secchia, & qu'il abandonna à leur approche. Auparavant l'on avoit fait retourner à la Mirandole un grand nombre de chariots chargés de munitions qui en avoient été tirées, garni de Canons les remparts, on y avoit jetté 14. cens hommes, abattu les arbres des environs, rasé toutes les cassines, & découvert la campagne à un mile à la ronde.

Rien ne fut mieux concerté que les mesures de Mr. le Comte de Königseg, pour mettre la Mirandole à couvert du Siège dont elle étoit menacée par les Alliés, qui, pour cet effet, avoient reçû le 18. leur Artillerie de Parme; mais le mouvement du 19. auquel ils ne s'attendoient guères, les met à present dans la nécessité, s'ils persistent dans le dessein de former ce Siège, de déloger auparavant les Impériaux de leur poste de Quingentolo, ce qui leur seroit bien difficile.

C'est au reste un grand avantage pour ces derniers d'avoir eu, après la Bataille de Parme, deux jours de marche sur leurs ennemis; car ils ont eu par là la facilité de se retirer en bon ordre, & de sauver leur Artillerie, leurs munitions & leurs bagages.

*des Princes &c. Septemb. 1734. 175*

VI. *Modenois.* Cet état est actuellement occupé par les Troupes Françoises & Savoyardes. Avant qu'elles ne s'en emparèrent, le Marquis de Rangoni s'étoit rendu de la part du Duc de Modene à leur Camp, & y complimenta le Roi de Sardaigne au nom de son Maître; il eut ensuite une longue conférence avec le Marechal de Coigni; mais d'abord après, le Duc d'Harcourt fut envoyé à la tête d'un Détachement pour se saisir de Reggio au nom des trois Couronnes. Arrivé devant cette Place, il la fit sommer d'ouvrir ses portes, sans vouloir lui accorder aucune capitulation; ensuite il y a fait publier une Ordonnance par laquelle il étoit enjoint aux Habitans, sous peine de mort, de déclarer dans le terme de huit jours tout ce qui pouvoit être dans la Ville appartenant aux Impériaux, de même que les Officiers & Soldats sains ou blessés qui y étoient; cela fait, il y a laissé un Bataillon, & est allé se saisir de la même manière du Fort de Rubiera, ensuite de Carpi, où il a pareillement mis garnison. Ces hostilités, & la nouvelle que les Alliés se dispoient à se mettre en marche pour venir s'emparer de Modene, déterminèrent le Duc de ce nom à s'en retirer secrètement le 13. & à se rendre à Bologne dans l'Etat Ecclésiastique, où il est arrivé depuis avec toute sa Cour, ayant donné auparavant ses ordres pour le Gouvernement de sa Capitale, qu'il prévoyoit à la veille d'être envahie. En effet, Mr. de Maillebois détaché pour cet sujet de l'Armée de France avec un Corps d'Infanterie & de Cavalerie, se presenta le 20, à ses portes, & convint avec le Marquis Chevardini qui en est Gouverneur, de la Capitulation suivante.

*Les Alliés  
se sont mis  
en possession  
du Modenois.*

1. *Que la Ville & la Citadelle de Modene seront*

M 3

*cédées*

cédées aux Troupes du Roi Très-Chrétien, sans préjudice à la Jurisdiction, au Domaine, à la Souveraineté & aux revenus du Duc, dont S. A. S. continuera à jouir comme ci devant.

2. Que tous les Sujets & Habitans de la Ville & de ses Dépendances seront maintenus dans la possession de leurs Biens sans aucun trouble.

3. Que la Garnison de S. A. S. sortira avec les honneurs de guerre, & qu'il sera libre aux Soldats de la Milice de retourner chez eux, & aux autres de rester dans la Ville, jusqu'à ce que S. A. S. en dispose, après avoir déposé leurs armes chez le Gouverneur.

5. Que le Gouverneur pour le Roi fera observer une exacte discipline à ses Troupes, & empêcher tout désordre dans les Eglises, Colléges, comme aussi dans le Palais du Duc, qui sera toujours gardé par la Garde ordinaire.

6. Qu'on fournira aux Soldats de la Garnison, ainsi qu'aux Officiers, les logemens, fourrages, bois, chandelles, draps, paillasses, & couvertures selon la saison.

7. Qu'il sera fait inventaire des munitions de guerre & de bouche qui se trouveront dans la Ville & dans la Citadelle, afin qu'on en rende la même quantité & qualité quand les Troupes en sortiront.

Ces points ainsi réglés, Mr. de Maillebois entra dans Modene, & après avoir laissé dans cette Ville deux Bataillons de Condé & un de Medoc, sous les ordres de Mr. Roussel, Brigadier, il en partit le 22. pour aller rejoindre l'Armée combinée.

Il y a en tout six Bataillons de Troupes Francoises dans ce Duché où la Cavalerie doit aussi se rendre dans peu; & depuis qu'elles y sont on n'entend pas qu'elles ayent commis le moindre désordre.

*des Princes &c.* Septemb. 1734. 177

fordre. Cette modération y a fait revenir quantité d'habitans qui s'en étoient retirés avec leurs Bestiaux & leurs meilleurs effets, dans la crainte de se voir piller & massacrer.

VII. Au commencement d'Août l'Armée Impériale occupoit encore le Camp de Quingentolo où elle avoit en abondance toutes sortes de provisions, par les soins du Général de Königleg qui a gagné la confiance des Troupes, & qui en est extrêmement aimé. Celle des Alliés étoit eussitôt toujours dans son Camp de Bondanello. Non-obstant leur proximité il ne s'y est encore rien passé de considérable, & tant qu'elles occuperont les mêmes postes il est à croire qu'il n'y aura pas d'action; parce que les Alliés par leur situation font état de l'éviter, & paroissent même la vouloir éviter; car les Impériaux ont déjà tenté à diverses reprises de les déloger du Village de Quistello au delà de la Secchia, & qui est à la tête d'un de leurs Ponts, ce qui auroit pû donner lieu à un combat, s'ils l'avoient voulu; mais leur dessein est, ce semble, de rester sur la défensive dans leurs retranchemens, jusqu'à l'arrivée d'un gros Corps de Troupes Espagnoles qu'ils attendent dans le mois de Septembre ou en Octobre, en vertu d'un Traité particulier que l'on dit conclu; leur Infanterie est cependant de beaucoup supérieure à celle des Impériaux, mais la Cavalerie de ces derniers est plus nombreuse; & comme ils campent dans une Plaine, ils pourroient s'en servir avec avantage en cas de Bataille. De la Lombardie, passons au Royaume de Naples.

VIII. Les Espagnols y ont formé divers sièges, & tiennent bloquées le peu de Places où il y a encore Garnison Impériale. *Brindisi* dans la Terre d'Otrante & renommée pour son beau Port, *Gallipoli* & les Isles de *Lipari* sont celles qui ont encore été réduites, *Reddition & siège de diverses Places dans le Royaume de Naples.*

res, & dont les Garnisons ont été faites prisonnières de guerre, mais après avoir fait toute la défense qu'on pouvoit attendre d'elles; ainsi l'on ne compte plus dans tout le Royaume de Villes importantes dont les Espagnols ayent à se rendre les Maîtres, que Palcara, Capoue & Gaëte où il y a forte Garnison; ces Places, assiégées dans les formes, tenoient encore bon à la date des derniers avis que nous avons reçu de ce Royaume: Elles faisoient une défense à laquelle les Espagnols ne s'attendoient peut-être pas, & dans des sorties, ces derniers perdoient de tems en tems beaucoup de monde. Mais pour hâter la prise de Gaëte où les Impériaux ont trouvé moyen de faire entrer par mer 40. Bombardiers, le Comte de Montemar est allé commander au siège, on a construit un Fort dans la mer, & l'on y a élevé une Batterie qui tirera d'abord après l'arrivée de l'Infant Don Carlos qui a résolu d'être présent à ce siège, & dont les Gardes sont déjà venues au Camp. Les Galeres de France qui sont dans la mer Adriatique, aideront, à ce qu'on assure, à réduire les autres Places du Royaume qui sont encore entre les mains des Troupes Impériales. La Garnison Allemande de Regio en Calabre est échappée aux Espagnols; à leur approche elle a eu le bonheur de se retirer à Messine avec toutes les munitions de guerre qui étoient dans cette Forteresse.

IX. Ce ne sera qu'après la conquête achevée de tout le Royaume, & que les Espagnols se seront un peu remis des grandes fatigues de cette Campagne, qu'ils tenteront celle de la Sicile, la résolution en ayant été prise dans un grand Conseil tenu à Naples en présence de l'Infant Duc; cependant les Galeres d'Espagne qui étoient dans le Port de cette Capitale en sont déjà parties avec un Corps  
de

*des Princes Ec.* Septemb. 1734. 179

de Troupes qu'elles vont transporter aux Isles de Lipari; mais ces Troupes y resteront jusqu'à ce qu'on entreprenne cette expédition. Alors se doit faire un détachement de l'Armée Espagnole, sur tout de Cavalerie, pour être envoyé en Lombardie; un Expiés est même parti de Naples pour en donner part aux Généraux de l'Armée alliée.

X. Les Elus du peuple ont prêté le 21. Juillet serment entre les mains de l'Infant Dom Carlos, en qualité de Roi de Naples, qui leur fit l'honneur de leur ordonner de se couvrir en sa présence; & depuis l'on a établi une *Junte*, ou Conseil, pour procéder contre ceux qui refuseront de se soumettre à l'Infant, comme nouveau Roi, dans un tems limité; ce Conseil est composé du Comte de Charni qui en est Président; de Dom Marcel Caraffa, Régent de la Vicairerie; de Dom Gianucci, Secrétaire de Justice avec titre de Regent; des Conseillers Androssi & Crivelli; du Juge Fiore, & de Dom François Sorrenti, Avocat Fiscal. On a publié aussi un Edit, par lequel il est défendu à tous les Sujets du Royaume, sous peine de confiscation de leurs Biens, d'entretenir aucune correspondance avec les Sujets de l'Empereur, & de tirer aucunes marchandises des Pays de la domination de S. M. I. ou des Princes de l'Empire.

XI. En reconnoissance des grands services que le Comte de Montemar a rendus à la Monarchie d'Espagne en diverses occasions, & particulièrement par le gain de la Bataille de Bitonto, le Roi Catholique l'a déclaré Grand d'Espagne de la première Classe pour lui & ses descendans, & l'Infant Dom Carlos de son côté l'a créé Duc de Bitonto, & Commandant perpétuel des Châteaux de Naples avec une pension annuelle de 50. mille Ducats. Ce Prince, comme nouveau Roi, a nommé aussi Gen-  
tilshom-

tilshommes de la Chambre les Princes de Colabrano-Caraffa, de Stigliano ; de Sonino-Colonna, de Monte-Mileto, de Toco, della Torella-Caracciolo, della Roccella-Caraffa, & de Santo Buono-Caracciolo ; les Ducs de Madalone-Caraffa, de Castropignano-Ebboli, d'Andria-Caraffa, de Sorabüoncompagno, de Gravina Orfini, & le Comte Gaëtano de Laurenzano.

XII. Ce qui donne lieu à quelques conjectures, c'est que le Consul Anglois est parti de Naples avec toute sa maison & les équipages, pour Rome où on l'apprend arrivé ; l'opinion la plus vraisemblable est qu'il a été rappelé par la Cour, qui, sans doute aura trouvé bon dans les circonstances presentes, de le faire, parce qu'il n'auroit pû demeurer plus long tems à Naples sans être exposé à faire quelque démarche contraire aux engagements de garantie dans lesquels la Couronne est entrée avec l'Empereur.

XIII. *Rome.* La cérémonie annuelle de la présentation de la Haquenée au Pape, & des six mille Dueats pour le tribut du Royaume de Naples, se fit le 28. Juin, veille de la fête de St. Pierre, par les mains du Prince de Santa-Croce au nom de l'Empereur, en conséquence d'une résolution des Cardinaux qui avoient composé une Congrégation à ce sujet. Mr. Ratto, Ministre d'Espagne, protesta le même jour contre cette présentation, de la part de l'Infant Dom Carlos, comme Roi de Naples, & fit remettre à la Chambre Apostolique un Billet de la Banque du St. Esprit pour le tribut. Cette affaire n'a pas eu jusqu'ici d'autres suites ; cependant les armes de l'Infant-Don Carlos ont été envoyées ici de Naples, pour servir aux Feudataires du Royaume de modèle à celles qu'il seront obligés de mettre sur les portes de leurs Palais d'abord après  
la

*des Princes &c.* Septemb. 1734. 181

la cérémonie de son Couronnement. Ces armes sont écartelées de France, de Medicis & de Farnése, & environnées de cette Inscription: *Charles de Bourbon, Roi de Naples & de Sicile, Duc de Parme & Grand Prince de Toscane.*

XIV. Le Chevalier de St. George est revenu de St. Albano à Rome, où il reçoit de frequentes visites de certains Ministres que quelques-uns croient mystérieuses. L'ainé des Princes ses fils est parti de cette Ville, pour aller faire sa premiere Campagne dans l'Armée Espagnole au Royaume de Naples, & servir au siège de Gaëte. Un Prince de Maroc, qui, comme nous l'avons annoncé dans l'un de nos anciens Journaux, a embrassé la Religion Catholique, s'est aussi mis en chemin vers Naples, afin d'y servir en qualité de Colonel d'un Régiment, que le Roi d'Espagne lui a conféré.

XV. Le Comte de Visconti, Viceroi de Naples pour l'Empereur, qui s'est retiré à Ancone après sa défaite à Bitonto, a reçu ordre de la Cour de Vienne d'y rester; ainsi la Comtesse son Epouse, qui, depuis quelques mois faisoit son séjour à Rome, est allé le joindre.

XVI. Au commencement de Juillet il se tint encore en présence du Pape une Congrégation préparatoire des sacrés Rites pour la Béatification du Pere Joseph de Leonissa Capucin. Nous avons déjà fait mention dans nos mémoires que cette Béatification avoit été agitée.

XVII. Quoiqu'on n'eut encore rien fini dans l'affaire du Cardinal Coscia & de l'Evêque de Targa son Frere, on commence à en bien augurer pour ces Prélats; car ils ont obtenu la permission de se voir l'un l'autre au Château St. Ange.

XVIII. *Final.* L'affaire de ce Marquisat, dont nous avons parlé le mois passé, s'est terminée par  
voye

voye d'accommodement. Les mécontents ont mis bas les armes, & rendu la liberté au Gouverneur Genoïs & à la Garnison, après être convenus avec lui de s'en remettre au jugement de la Cour de Vienne, & de s'en tenir au reglement qu'elle fera des droits de Gabelle qui ont causé tout le tumulte, parce que les habitans les trouvent excessifs.

XIX. *Livourne.* Quatre Tartanes Napolitaines arrivées dans ce Port vers le milieu de Juillet avoient à bord 26. Esclaves Turcs qu'elles ont pris d'une Galliotte de Tunis après l'avoir coulée à fond à la hauteur de Caruggi. Le Maître d'une Barque Françoisise arrivée le 22. du même mois rapporte qu'une Galliotte portant Pavillon Impérial avoit aussi pris sur les côtes de Catalogne un Navire François, chargé de poivre & autres marchandises, & ayant à bord 60. mille pièces de huit.

XX. *Venise.* Mr. Simon Contarini, nommé Ambassadeur de la République à Constantinople, est parti pour s'y rendre à bord d'un Vaisseau de guerre. Toutes les nouvelles qu'on reçoit ici du Levant ne font aucune mention de la Paix qui auroit été conclüe avec Thamas Kouli Kan, comme il s'en étoit répandu un bruit; elles portent au contraire qu'on envoyoit souvent de Constantinople des convois de toutes sortes de munitions pour les besoins de l'Armée Ottomone; que depuis peu la Porte y avoit envoyé 2000. bourses pour le paiement de ses Troupes, & qu'elle paroïssoit résoluë de pousser la guerre contre les Perses.

Des Lettres de Naples que nous avons reçues en finissant cet article, ne confirment point la prise de Brindisi.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en E S P A G N E depuis le mois dernier.*

I. **S**I la Cour de France, comme nous le verrons bientôt, est portée à entrer dans des négociations pour une Paix, celle-ci n'est rien moins que disposée à s'y prêter; car le Conseil du Roi enflé du succès de la Campagne, paroît incliné à profiter de l'occasion pour rétablir, s'il peut, la Monarchie sur le pied où elle se trouvoit sous le Règne de Charles II. quant à l'Italie. Peut-être bien le Roi de Sardaigne ne formeroit il pas d'opposition à l'exécution de ce dessein, s'il étoit dédommagé de la perte de son Royaume par les titres & la possession qui le flatte de celui de Lombardie; mais ce cas supposé, l'Espagne trouveroit-elle autant de facilité de la part de la Grande-Bretagne; elle qui y est si fort intéressée pour Gibraltar & Port-Mahon? De cette conjecture venons à quelque fait.

II. On prépare dans la Monarchie un troisième transport de Troupes pour l'Italie; il est destiné, à ce qu'on croit, à faire une descente en Sicile, dans le même tems qu'on employera un Corps considérable des Troupes qui sont dans le Royaume de Naples, pour en aller faire la conquête dans l'Autonne.

III. La Cour, qui fait son séjour à St. Ildefonse, y reçut le 14. Juillet la nouvelle de l'avantage remporté le 29. du mois précédent sur l'Armée Imp. par celle des Alliés. Mr. du Faur Aide de Camp  
du

du Marechal de Coigni en fut le porteur : Le Roi lui a fait present de son portrait enrichi de diamans ; estimé 30000. liv. ; & pour témoigner au Maréchal de Coigni combien il est satisfait de sa conduite dans l'action de Parme, il lui a envoyé le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, & l'a nommé Grand d'Espagne de la premiere Classe. Ce Monarque conçoit d'autant plus de joye de cette victoire des Alliés, que le Duché de Parme, qui, sans cela seroit devenu le théâtre de la guerre, est à present à couvert d'inulte.

IV. Depuis cette nouvelle S. M. a fait une promotion d'Officiers Généraux dont voici les principaux : Le Marquis de Caylus, & les Comtes de Charny & de Glimes ont été créés Capitaines Généraux de les Armées Navales, Don Blaise de Lezo, Don Rodrigue de Torres, & le Comte de Clavijo Lieutenans - Généraux des mêmes Armées, de Chefs d'Escadre qu'ils étoient ; & le Lord Maréchal, Seigneur Ecoissois, a été fait Lieutenant - Général des Armées de terre.

V. L'Escadre des Vaisseaux de guerre François qui partit de Toulon au Printems passé, & qui a été le long des côtes de Barbarie, est entrée dans le Port de Cadix, où elle attendoit sur la fin de Juillet de nouveaux ordres de la Cour de France ; un bon nombre de Navires Espagnols s'y tenoient aussi pour lors prêts à mettre à la voile au premier ordre.

On a délivré aux propriétaires l'argent & les effets de la Flotille arrivée le 19. Juin dernier à la Baye de Cadix, moyennant un indult de 9. pour 100.

Par la voye de cette Ville on apprend que les Maures avoient tenté de surprendre un des principaux Forts d'Oran, mais qu'ils ont échoué dans  
leur

*des Princes, &c. Septemb. 1734. 185*

dans leur dessein, parce que le Gouverneur de cette Place informé de leur projet, avoit pris de bonnes mesures à cet effet ; qu'étans prêts à exécuter leur entreprise, ils ont été reçus à coups de canons chargés à cartouche, ce qui les a obligé de se retirer avec confusion, laissant nombre des leurs sur la Place.

#### A R T I C L E I V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **P**EU après la nouvelle de l'avantage remporté sur les Impériaux dans l'action du 29. Juin dernier donnée près de Parme, le Roi fit une promotion d'Officiers Généraux, pour remplacer ceux de son Armée qui y ont été tués ; & envoya à l'Archevêque de Paris la Lettre suivante pour lui ordonner de faire chanter le *Te Deum* à cette occasion.

#### M O N C O U S I N ,

**L**Es Généraux de l'Empereur en Italie donnoient à connoître depuis long tems qu'ils avoient pour objet principal de s'emparer de la Ville de Parme, dont la conquête leur auroit donné des facilités pour s'étendre dans les Pays qui sont à la rive droite du Pô ; il étoit très important non seulement pour la suite des opérations de la Campagne, mais encore pour la gloire des armes des deux Couronnes de s'opposer à leurs projets. Mon Frere & Oncle le Roi de Sardaigne ayant passé le Pô à la tête de l'Armée composée de mes forces & des siennes, il fit d'abord  
atta-

attaquer le Poste de Colorno que les ennemis soutenoient avec toute leur Armée, & qu'ils furent néanmoins obligés d'abandonner avec une perte considérable. L'épreuve qu'ils venoient de faire de la valeur des deux Nations unies, ne les a pas arrêtés, ils ont passé la Parma; l'Armée combinée s'est avancée vers eux; & le 29. du mois passé il s'est donné sous les murs de Parme un combat sanglant, qui a duré depuis 11. heures du matin jusqu'au soir; enfin la victoire s'est déclarée pour nous, & les ennemis voyans qu'ils avoient perdu plusieurs de leurs Généraux & la tête de leur Infanterie, n'ont eu d'autre parti à prendre que de profiter de la nuit pour se retirer avec précipitation, laissant sur le champ de Bataille leurs Blessés à la merci du vainqueur. Le succès de cette journée doit être rapporté au Dieu des Armées qui connoit & protège la justice de ma cause; & voulant lui rendre des actions de grâces, Je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum dans votre Eglise Métropolitaine & autres de votre Diocèse, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand Maître, le Maître ou l'Aide des Cérémonies vous dira de ma part, & que vous y inviez tous ceux qu'il conviendra d'y assister: Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 9. Juillet 1734. Signé, L O U I S , &c.

II. Le Comte de Coigni & le Marquis d'Uffé qui avoient apporté à la Cour la Relation de cette Bataille, en partirent le 17. Juillet, pour retourner à l'Armée d'Italie, chargés, à ce que l'on croit, de la promotion d'Officiers Généraux que le Roi a faite, & qui n'est pas encore renduë publique, Le 21. Le Marquis de Renel, gendre du feu  
 Marechal

*des Princes &c. Septemb. 1734. 187*

Marechal Duc de Berwick, arriva au contraire à Versailles, dépêché par le Marechal d'Asfeld; il informa Sa Majesté de la reddition de Philipsbourg, & que la Capitulation en avoit été signée le 18. Ce nouveau progrès des armes du Roi fut le sujet de nouvelles réjouissances par tout le Royaume, & qui ont commencées le 25. à Paris, après le chant du *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine, auquel assistèrent beaucoup de personnes du premier rang, invitées par un Mandement de l'Archevêque de cette Capitale, que nous allons rapporter ensuite d'une nouvelle Lettre du Roi que voici, écrite de Versailles à ce Prélat, pour lui donner part du succès de ses armes en Allemagne, & sur tout de la prise de Philipsbourg: en lui ordonnant de faire chanter derechef le *Te Deum* pour rendre à Dieu des actions de grâces à ce sujet.

MON COUSIN,

**E**N même-tems que l'Empereur faisoit élever des Lignes du côté d'Erlingen pour en fermer les passages que je m'étois ouverts en Allemagne l'année tre de S. M. dernière par la prise de Kehl, & par le rétablissement à l'Archevêque des Ponts d'Hunningue & du Fort-Louis; il se disposoit à pénétrer sur mes Frontières avec la plus grande partie de ses forces & de celles de l'Empire. J'ai prévenu ses desseins. Traerbach a été assiégé dans le mois d'Avril, & pris en 7. jours, malgré les rigueurs de la saison, & l'Armée considérable que j'avois fait assembler sur le Rhin, a passé ce Fleuve sous les ordres du feu Maréchal de Berwick; elle a forcé les Lignes d'Erlingen, & a formé le Siège de Philipsbourg. La Place a été investie le 25. Mai, & après quarante-huit jours de Tranchée ouverte, elle s'est rendue le 18. de ce mois à mon Cousin le Marechal d'Asfeld, à qui j'avois confié le Commandement

N

ment

ment de mon Armée après la perte que j'avois faite du Marechal de Berwick. Tout ce qui peut relever l'éclat d'une entreprise se trouve rassemblé dans celle-ci ; les principales forces de l'Empereur & de l'Empire campées en présence de mon Armée, les cruës prodigieuses du Rhin, qui jettoient mes Troupes dans la nécessité de traverser de longues inondations, à découvert & sous le feu de la Place, & la nombreuse Artillerie que les Assiégés leur ont continuellement opposée, n'ont pu ébranler leur fermeté ; animées à la vue des obstacles, elles les ont surmonté avec une patience & un courage dont il n'y a pas d'exemple. Cet événement le plus important & le plus glorieux de mon Regne, & par ses circonstances & par les suites avantageuses que j'ai lieu d'en espérer, me fait sentir de plus en plus que Dieu qui connoit la justice de ma cause & la droiture de mes intentions, continuë de les protéger ; & voulant lui rendre les actions de grâces qui lui en sont dûës, je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est, que vous fassiez chanter le Te Deum &c. Écrit à Versailles le 22. Juillet 1734. Signé,

LOUIS.

Voici le Mandement de l'Archevêque de Paris.

Charles-Gaspard Guillaume de Ventimille des Comtes de Marseille du Luc, &c. Salut & Bénédiction. La protection de Dieu sur la France, mes très chers Freres, n'a peut-être jamais éclaté d'une manière plus sensible que pendant le Siège de la Ville de Philipsbourg, qui vient de se soumettre aux Armes victorieuses du Roi, & dont la Conquête doit être mise au rang des plus grandes & des plus glorieuses entreprises.

Tout avoit concouru pour rendre presque impos-  
sible

*des Princes &c. Septemb. 1734. 189*

*sible la prise de cette formidable Place. Des pluies continuelles retardoient nos travaux & nos attaques; les débordemens du Rhin inondoient nos Tranchées; & quelle confiance n'inspiroit point aux Assiégés la vûe d'une Armée puissante à portée de les secourir, & qui publioit à tous momens qu'elle alloit nous attaquer?*

*La valeur & la constance des Troupes du Roi, l'application infatigable de ses Généraux ont surmonté des obstacles que l'on croyoit invincibles, & il semble que Dieu n'a permis la grandeur des difficultés que pour nous convaincre qu'il déployoit la force de son bras en nôtre faveur, & qu'une telle Conquête étoit son ouvrage.*

*Après tous les succès remportés depuis le commencement de la guerre par les Armées du Roi & par celles de ses Alliés, ce dernier événement aussi important qu'honorable pour la Nation, fait voir de plus en plus la justice de la cause que le Roi soutient; Dieu même en devient le défenseur.*

*Mais au milieu des victoires & des triomphes, le Roi plein d'un amour tendre pour ses Peuples désire la Paix, comme un bien plus précieux pour nous, que les avantages de la guerre: A l'exemple de Sa Majesté, offrons, selon les paroles du Prophète, au Dieu qui combat pour nous, les vœux les plus ardens & les plus sincères, afin qu'il mette le comble aux grâces dont il nous favorise, en nous faisant jouir d'une Paix durable.*

*Pour obtenir de nouveaux bienfaits, il faut, mes très chers Freres, que nôtre reconnoissance soit proportionnée à la grandeur de ceux que nous avons déjà reçûs. Que toutes les circonstances du siège & de la prise de Philipsbourg raniment donc nôtre foi: Reconnoissez le doigt de Dieu dans un tel succès, & pendant que le Tout-Puissant signale ses miséricordes*

*sur ce grand Royaume, venez au pied des Autels  
lui rendre de solempnelles actions de graces, &c.*

III. Ce Mandement nous annonce que le Roi désire le rétablissement de la Paix. Rien en effet, ne désigne mieux les dispositions où est Sa Majesté d'y concourir, qu'une déclaration qu'elle a fait faire depuis peu aux Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, qui depuis long-tems lui offrent la médiation de leurs Principaux, pour arriver à une pacification: En voici le précis.

» SA Majesté Très Chrétienne non-obstant la bé-  
 » nédiction si marquée que le Ciel répand sur  
 » ses armes, & les avantages considérables qu'elle  
 » a remportés sur ses ennemis, persévère néan-  
 » moins dans l'invariable résolution de convaincre  
 » toute l'Europe, & en particulier les Puissances  
 » maritimes, de la sincérité & de la droiture de  
 » ses sentimens pacifiques, & de sa modération,  
 » par la facilité avec laquelle elle veut bien se prê-  
 » ter aux offres de médiation desdites Puissances  
 » maritimes. S. M. s'offre non-seulement de sou-  
 » scrire au propositions de Paix, mais promet en  
 » même-tems & par anticipation qu'elle restituëra  
 » volontiers toutes les conquêtes faites sur l'Em-  
 » pereur & l'Empire, à condition que la paisible  
 » jouissance du Trône de Pologne sera assurée au  
 » Roi Stanislas; S. M. s'engageant de plus, sous  
 » cette invariable condition, à disposer ses Alliés  
 » à concourir avec elle au rétablissement de la  
 » Paix: Qu'elle peut même par avance promettre  
 » en leur nom qu'ils sont déjà effectivement dans  
 » ces dispositions, dès qu'il plaira à S. M. I. d'y  
 » contribuer de sa part, en donnant à la Couronne  
 » de France une juste satisfaction sur ses griefs:  
 S. M.

S. M. T. C. réservant particulièrement en faveur <sup>de</sup> du Royaume de Pologne, qu'il ne sera fait dans <sup>le</sup> le futur accommodement aucune disposition qui <sup>puisse</sup> puisse donner la moindre atteinte à la pleine & <sup>entiere</sup> entiere liberté avec laquelle ladite République de <sup>Pologne</sup> Pologne est en possession de procéder à l'élection <sup>de</sup> de ses Rois, pas même en désignant la personne <sup>du</sup> du Sérénissime Electeur de Saxe pour Successeur <sup>à</sup> à ladite Couronne après la mort du Roi Stanislas. <sup>Autrement</sup> Autrement les négociations seront interrompues <sup>dans</sup> dans le moment même. „

III. Il n'y a cependant guères d'apparence que l'Espagne alliée à la Couronne dans la presente guerre, & enflée de ses conquêtes, soit bien disposée à souscrire si-tôt à la Paix, comme le porte l'un des points de la déclaration du Roi; car ses conditions seroient, peut être, encore moins reçues de l'Empereur, que celles que S. M. vient de proposer à ce Monarque. La Cour ne trouveroit-elle pas d'ailleurs, pour disposer le Roi de Sardaigne à entrer dans ses vûës, si-elles sont vraiment pacifiques, des difficultés assez grandes à aplanir, puisque ce Prince, fait, dit-on, depuis un tems des instances redoublées pour qu'on lui fasse prêter par les Etats de Milan un serment de fidélité pareil à celui que les Napolitains ont prêté à l'Infant Don Carlos ?

IV. La reddition de Dantzich, la soumission de cette Ville au Roi Auguste III., celle des Grands qu'elle renfermoit dans son enceinte au même Prince, la retraite du Roi Stanislas, tout cela n'excite point la Cour à de nouvelles tentatives à faire en sa faveur par les armes dans le Nord; elle paroît au contraire tranquille sur tous ces événemens, & sans aucun regret des sommes qu'elle

à employées pour mettre les projets à exécution, se flatant à présent de les voir dans peu réussir par une voye, qui, dit-on, est tout le contrepied de celle de la force, qu'elle a vainement mise en œuvre. La détention du Marquis de Monti son Ambassadeur en Pologne gardé par les Moscovites, est cependant ce qui a fait agiter fort sérieusement dans le Conseil du Roi s'il ne seroit pas à propos de se vanger de cet affront sur les Russiens établis dans le Royaume, mais il s'est trouvé pour la négative des voix qui ont représenté "que si on usoit  
 „ de procédures violentes à l'égard de ces étran-  
 „ gers, il falloit s'attendre de la part de la Cza-  
 „ rine à des représailles qui porteroient au Royau-  
 „ me un préjudice bien plus considérable que ne  
 „ pourroit être l'avantage qu'on retireroit de la  
 „ confiscation des effets des Russiens; que S. M.  
 „ Czarienne avoit même déjà pris là-dessus des  
 „ mesures à ne permettre pas de douter de ses  
 „ intentions, en défendant la sortie de ses Etats à  
 „ tous les François qui s'y trouvent établis. „

V. Ces représentations semblent l'avoir emporté. Mais un nœud de difficulté que la Cour a encore à trancher pour s'être avancée dans les troubles de Pologne, est formé de la déclaration suivante que la Czarine a fait remettre à Mr. de la Mothe de la Peronie qui a commandé les Troupes Françoises retranchées sous le Canon du Fort de Wechsellmunde près de Dantzich, & qui est actuellement détenu aussi avec tout son monde à Cronstratt : Déclaration qui a été envoyée au Roi par Mr. de la Mothe, auquel elle avoit été remise à cause de quelques Bâtimens Moscovites enlevés par les François dans les mers du Nord. En voici la teneur.

Les Troupes Françoises envoyées par la France au secours de la Ville de Dantzic, ayant été réduites par les armes de Sa Majesté Imperiale de toutes les Russies à la nécessité de se rendre par accord, en vertu duquel elles seroient transportées dans un des Ports de la Mer Baltique, où elles pourroient aisément être embarquées sur des Vaisseaux François ou sur des Vaisseaux Marchands ; Sa Majesté Impériale déclare que son intention n'a pas été, & n'est pas encore d'enfreindre en aucune maniere la Capitulation accordée aux susdites Troupes : Mais l'Escadre Françoisé, envoyée dans la Mer Baltique, ayant cependant

1°. *Attaqué, sans qu'il y ait eu aucune déclaration de guerre entre la Russie & la France, & pris en pleine Mer un Paque-Boot & deux galiottes, & en dernier lieu une Fregate Russe, fait prisonnier & amené avec soi tout l'équipage desdits Vaisseaux, & saisi les effets des Marchandises qui s'y trouvoient, & envoyé la Fregate même en France.*

2°. *Quoique cette Fregate & Vaisseaux mentionnés n'eussent commis de leur part aucunes hostilités contre les Vaisseaux François, la Fregate Russe n'ayant eu aucun ordre d'en commettre, & les autres Vaisseaux n'étant point du tout armés, mais servant uniquement à entretenir la correspondance entre Cronstadt & Lubec, & à transporter les passagers & leurs effets d'un endroit à l'autre, comme cela se pratique depuis plusieurs années.*

3°. *Lesquelles hostilités commises de la part de la France ont d'autant plus lieu de surprendre, que de la part de la Russie on n'en a commis aucunes envers la France, mais bien au contraire le Commerce des Marchands & Sujets François ayant*

„ en son libre cours sans aucun empêchement ou in-  
 „ terruption jusqu'à ce jour dans les Ports de la  
 „ Russie. „

„ 4°. De telles démarches & procédures de la  
 „ part de la France envers la Russie étant tout-à-fait  
 „ contraires au droit des Gens & aux coutumes  
 „ reçues & usitées entre toutes les Nations, même  
 „ les moins civilisées, qui ne commettent point d'actes  
 „ d'hostilités sans avoir préalablement déclaré la  
 „ Guerre. „

„ C'est pour ces raisons que S. M. I. se trouve  
 „ en droit & même en devoir de retenir les Trou-  
 „ pes Françaises mentionnées, par droit de repré-  
 „ sailles, jusqu'à ce que la Fregate nommée Mirau  
 „ soit restituée avec tout son équipage, c'est-à-  
 „ dire, le Capitaine, les Lieutenans, & les autres  
 „ Hauts & Bas Officiers, Soldats, Matelots & au-  
 „ tres du premier jusqu'au dernier, sans en exclure  
 „ qui que ce soit, & sous quelque prétexte que ce  
 „ puisse être, avec tout le Canon, Munitions & tous  
 „ les effets, en un mot dans le même état où elle  
 „ se trouvoit lors qu'elle fut prise par les Vais-  
 „ seaux François, de même que tout l'équipage &  
 „ monde avec tous les effets pris & enlevés des  
 „ autres trois Vaisseaux mentionnés, & que tout  
 „ ceci sans aucune exception ou déretention ait été  
 „ renvoyé, réellement restitué & délivré dans un  
 „ des Ports de la Russie. „

„ Et quoique S. M. I. se trouve obligée par les  
 „ raisons susdites de retenir ces Troupes Françoi-  
 „ ses, jusqu'à ce qu'on ait entièrement satisfait de  
 „ la part de la France à ces justes prétentions de  
 „ S. M. I.; elle déclare toutes fois qu'en attendant  
 „ elles seront traitées d'une manière convenable à la  
 „ condition d'un chacun, & qu'on aura tout le  
 „ soin nécessaire pour leur entretien & subsistance,  
 „ selon

*des Princes &c.* Septemb. 1734. 195

selon qu'on en conviendra plus particulièrement avec l'Officier qui les commande, auquel S. M. I. accorde aussi la permission d'envoyer quelqu'un des siens, muni de bons Passeports, en France, pour y porter cette Déclaration, & pour effectuer d'autant plutôt une prompte résolution, & la satisfaction demandée ci-dessus, afin que les Troupes Françoises puissent être incessamment renvoyées en France; & que de la part de la Russie, dans ce cas-là, cette restitution se puisse faire sans délai, on laissera ces Troupes dans un lieu voisin de la Mer Baltique, où elles peuvent aussi-tôt être embarquées pour s'en retourner en France, à quoi on apportera toutes sortes de facilités, & on leur donnera toute l'assistance nécessaire. Fait à St. Petersbourg le 16. Juillet 1734. „

V. On ne doit pas douter que la Cour, sur une déclaration semblable, ne relâche, & ne restituë la Fregate repetée par la Russie, avec les effets demandés des autres Bâtimens Moscovites, puisqu'il s'agit de plus de deux mille hommes détenus à ce sujet, & dont voici la Liste: Du Regiment de *Blaisois*, Mr. de la Mothe, Brigadier & Colonel; Mr. de Frairy, Lieutenant-Colonel; le Chevalier de Bellegarde, Major, 15. Capitaines, 17. Lieutenans, 17. Lieutenans en second, 5. Officiers reformés, 34. Sergens, & 566. Soldats: Du Regiment de *Perigord*, le Chevalier de la Luzerne, Colonel; Mr. de Riets, Lieutenant-Colonel; Mr. l'Abesle, Major, 15. Capitaines, 15. Lieutenans, 16. Lieutenans en second, 34. Sergens, & 568. Soldats: Du Regiment de la *Marche*, le Marquis de Bellefond, Colonel; Mr. de Vaillant, Lieutenant-Colonel; Mr. d'Astou, Major; 14. Capitaines, 16. Lieutenans, 17. Lieutenans en second, 34. Sergens, & 550. Soldats.

Soldats. Outre cela il y a deux Aumôniers, deux Chirurgiens Majors, un Garde, 15. Canonniers, 9. Matelors, 140. Valets, & 47. femmes & enfans.

VI. Le Marquis de Savines, Lieutenant-Général des Armées du Roi, a obtenu de S. M. la place de Directeur Général de la Cavalerie qu'avoit le Marechal de Broglio; & les Comtes de Boissieux & de Biron celles d'Inspecteurs d'Infanterie vacantes par la mort des Marquis de Lisle & de Mizon. Le Roi a donné aussi le Régiment de Bearn, dont le feu Marquis de la Châtre étoit Colonel, au fils aîné du Marquis de Valence tué au Combat de Parme; le Gouvernement de Philipsbourg, à Mr. de la Javeliere; la Lieutenance de Roi à Mr. de Cavagnac, Major du Régiment de Bourbonnois; & la Majorité à Mr. d'Armand, Capitaine dans le Régiment de Piémont.

VII. Le 27. vers les neuf heures du matin la Reine commença à ressentir des douleurs assez vives, & le soir entre onze heures & minuit, elle accoucha heureusement d'une Princesse. Le Roi attendoit avec impatience dans son appartement la nouvelle de sa délivrance: Lorsqu'on vint lui annoncer la naissance d'une Princesse, *j'en suis charmé*, répondit-il, *& puisqu'elle est née dans un tems de triomphe, elle sera nommée VICTOIRE.*

VIII. " La Cour a donné des ordres aux Gouverneurs & Commandans des Places frontieres, pour que les Capitaines commandans les Compagnies Franches, & les Pattisans de l'Armée, ayent à détacher de leurs Troupes, pour se rendre sur les frontieres de la Principauté de Liege, Cologne, Francfort, Brandebourg, & Palatinat, & d'arrêter ceux qui ne seront pas munis de  
" Passeports,

Passeports, sur lesquels ils ont fait leurs repré-  
sentations, que sur des Certificats des Greffiers,  
Secretaires & autres Préposés, les Contributaires  
ont la faculté de voyager & commercer libre-  
ment, même les Bourgeois d'Aix, Ville Impé-  
riale : Sa Maj. voulant expliquer plus particulièrement  
ses intentions par son Ordonnance du premier  
de ce mois sur la distribution des Passeports  
dont elle a chargé le Sr. Antoine del Castillo  
par son Ordonnance du 12. Mai dernier ; a  
ordonné & ordonne, que les Habitans des Pays  
qui payent contribution, ne pourront être  
sous sa sauvegarde que dans l'étendue du Terri-  
toire pour lequel ils ont traité, mais ne pourront  
aller au-delà du District sans en être munis ; &  
ce non-obstant les clauses qui pourront avoir  
été insérées au contraire dans les Traités desdites  
Contributions, lesquels Sa Maj. a déclaré nuls  
& de nul effet, en tant qu'ils porteroient permis-  
sion de voyager & de commercer au-delà dudit  
District sans Passeport dudit Sr. Antoine del  
Castillo, & que les droits seront perçus suivant  
les Tarifs joints à l'Ordonnance du Roi du 12.  
Mai dernier, tant en *Alsace* que sur le *Haut* &  
*Bas Rhin*, & dans tous les Pays situés sur les fron-  
tieres depuis *Landau* jusqu'à la *Moselle* & la  
*Meuse*, & qu'il ne sera perçu que 5. pour 100. ;  
au moyen de quoi ledit droit ainsi réduit, sera  
uniforme dans toute l'étendue desdits Pays sur  
toutes les Marchandises. Les Habitans des Pro-  
vinces dans la Neutralité des Pays-Bas de la Do-  
mination de l'Empereur, pourront, comme avant  
la déclaration de la guerre, aller, venir, séjour-  
ner, & commercer, tant dans lesdits Pays qu'au-  
tres de la Domination de l'Empereur & de l'Em-  
pire, & même dans ceux de la Domination de

» Sa Majesté, sans être tenu de prendre aucun  
 » Passeport, mais seulement des Certificats des  
 » Magistrats & Gens de loi, pour justifier le lieu  
 » de leur domicile. Sa Majesté veut & entend  
 » que l'Ordonnance soit publiée & affichée dans  
 » tous les Départemens, à ce que personne n'en  
 » prétende cause d'ignorance. Donné à Ver-  
 » sailles le premier Août, Signé LOUIS, &  
 » plus bas BAUXN. »

VIII. Par une autre Ordonnance du Roi, chacun des cinq Régimens d'Infanterie Allemande qui sont à son service, seront augmentés d'un Bataillon, composé de six Compagnies de cent hommes chacune, y compris les Officiers, & sera payé, à compter de la datte de la présente Ordonnance, à chaque Soldat de ces cinq Régimens, 14. livres dix sols par mois au lieu de 13. portées par celle du 30. Novembre de l'année dernière.

## ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

*Suite du Journal du Siège de Philipsbourg, & la reddition de cette Place.*

I. **L**E Siège de Philipsbourg continué malgré le feu violent des assiégés & les débordemens du Rhin, qui ont été plus grands & plus fréquens qu'auparavant, depuis le 2. Juillet où nous en finîmes le journal le mois passé, jusqu'à la reddition de cette Place, a continué d'être & pénible & fort meurtrier; néanmoins les approches des assiégeans s'étans avancées par les sapes de l'ouvrage à Corne, dont

*des Princes &c.* Septemb. 1734. 199

dont ils étoient les maîtres, vers l'ouvrage couronné qu'ils ont commencé le 6. à battre en breche de cinq Batteries de Canons & d'autres de mortiers & pierriers ; ils ont construit deux ponts pour passer le fossé de cet ouvrage, mais ces ponts n'ont été perfectionnés qu'après une perte considérable d'Officiers & Soldats tués, blessés, ou noyés dans l'inondation qui fut extraordinaire le 11. & le 12. car elle pensa faire périr le parc d'Artillerie, ainsi que le Régiment Royal d'Artillerie campé dans une Isle.

Le 13. au matin 4000. Impériaux, marchans de leur Armée, dont le centre étoit encore alors à Wiefenthal, du côté de la droite de celle de France, donnerent une espee d'allarme à celle-ci, qui battit la générale & le mit en état de les recevoir ; mais ce Dérachement Allemand n'avoit d'autre dessein que d'aller s'emparer du Village de Roussen, où les François avoient laissé 400. hommes lesquels se retirèrent à son approche.

Après la résolution prise le 14. par les assiégés de donner l'assaut à l'ouvrage couronné, auquel les Batteries établies sur celui à corne avoient fait de grandes breches, le signal fut donné à 10. heures du soir par quantité de bombes & de grenades, & à la faveur de ce feu leurs Grenadiers y monterent par deux breches ; ils s'en rendirent les maîtres, sous les ordres du Duc de Chaulnes, ensuite d'un combat qui ne fut pas long, & y firent environ cent prisonniers de guerre, parmi lesquels est l'Officier Commandant ; un nombre presque égal fut tué ou blessé. La perte des François dans cet assaut, suivant leur rapport, ne passe pas trente hommes. Il n'y avoit dans ce Fort aucune coupure ni traverses comme les François le craignoient. Le débordement du Rhin a été cause qu'ils n'ont pû en faire plutôt l'attaque, parce qu'il a fallu allonger les  
ponts

ports qu'ils n'avoient fait d'abord que suivant la largeur du fossé. Leurs travaux se sont depuis avancés avec tant de diligence, essuyans cependant toujours un feu terrible de la Place, que le 16. ils étoient déjà au pied de la Contrescarpe de Philipsbourg; Mr. de Wurgenau qui en étoit Gouverneur, voyant alors qu'il y avoit une breche suffisante au Corps de la Place, que le Canon ne pouvoit plus nuire au assiégeans à cause de leur proximité, & que d'ailleurs la Garnison étoit fort diminuée, envoya le 17. un Major au Camp des François pour demander à capituler; ce qui ayant été accordé par le Maréchal d'Asfeld, la Capitulation fut dressée & signée le lendemain. La voici en son entier.

*Capitulation de la Forteresse de Philipsbourg.*

1. **E**N cas que la Place ne soit pas secouruë dans l'espace de cinq jours, à compter de puis la signature de la présente Capitulation, le Commandant en sortira avec toute la Garnison, la Cavalerie y comprise, tambour battant, enseignes déployées, & avec tous les autres honneurs de la guerre, chaque Soldat fourni de poudre & de plomb pour 24. coups, emmenant en même-tems tout le bagage. On accordera aussi au Commandant une escorte suffisante pour être conduit au lieu qu'il jugera à propos.

*Accordé à la Garnison tous les honneurs de la guerre & une escorte pour être conduite jusqu'à Mayence. De la poudre & du plomb pour 20. coups: Elle évacuera la Place après-demain, & aujourd'hui, immédiatement après la signature de la Capitulation une des portes sera remise aux Troupes du Roi.*

2. Il y aura une entière cessation d'hostilités jusqu'à l'évacuation de la Place; & pour prévenir tout délor-

défordre, le Commandant livrera le 22. aux Troupes du Roi la porte blanche communiquant à l'ouvrage à couronne, réservant la Porte intérieure pour empêcher toute communication entre les Soldats.

*Accordé relativement à la réponse précédente. De plus la Barrière intérieure de ladite Porte sera aussi remise, & le Commandant fera faire avec des Mardiers une communication de ladite Porte à l'ouvrage à couronne.*

3. La Garnison sera conduite à l'Armée Impériale, étant hors d'état de faire un plus long chemin, à cause du grand nombre de malades & de blessés. Ceux d'entre ces derniers qui se trouvent hors d'état de pouvoit marcher ou être transportés sur des voitures, resteront dans l'Hôpital de la Place avec leur Médecin, Chirurgien, Garçons-Apoticaires, Conducteurs & Gardes, jusqu'à parfaite guérison, pendant lequel tems ils seront entretenus des Magazins de ladite Place: & lorsqu'ils seront en santé on leur accordera des Passeports & escortes suffisantes pour être sûrement conduits au lieu qui leur sera assigné.

*Accordé comme s'ensuit; sçavoir, que les malades & blessés qui ne pourront suivre la Garnison, seront conduits à Spire, où ils pourront demeurer jusqu'à ce qu'on ait envoyé des bateaux pour les transporter. Il leur sera aussi permis de tirer des Magazins le pain & la farine nécessaire pour leur subsistance pendant huit jours, à compter dequis la sortie de la Garnison.*

4. On accordera à la Garnison huit pieces de Canon, sçavoir, 4. de 24. liv. de bale & quatre de 12. avec deux Mortiers, le tout monté sur leurs affûts, boulets & poudre nécessaire pour 6. coups, & les chevaux pour le transport de ladite Artillerie.

*Accordé*

*Accordé 6. pieces de Canon 2. de 12. & 4. de 6. livres de bale, outre une septième du premier calibre dont le Marechal d'Asfeld fait present à Mr. le Baron de Wutgenau Commandant de la Place, comme une marque de l'estime particuliere qu'il a pour sa bravoure : Accordé de plus six coups pour chaque piece.*

5. D'autant que Mr. de Hutzel, Maréchal de Camp de Franconie, a mis en dépôt dans la Place 4. Canons de 3. liv. de bale, & qu'il peut assurer qu'ils n'ont point servi pendant le siège, ni même été placés sur les remparts, il espere de la générosité de Mr. le Marechal d'Asfeld qu'il lui sera permis de les enmener avec leurs affuts, trains & chevaux necessaires au transport.

*Refusé.*

6. Le butin fait de part & d'autre pendant le siège, demeurera au possesseur actuel sans qu'il puisse en être rien répété. Sous le nom de butin on comprend aussi les chevaux & mulets.

*Accordé, excepté les chevaux qui ont été pris par la Garnison de Philipsbourg à la pâture, lesquels seront rendus. S'il s'en trouve qui ayent été enlevés de même par les Troupes du Roi, ils seront pareillement rendus.*

7. Il sera loisible au Commandant, à l'Etat-Major, aux Officiers Subalternes & Soldats, d'enmener avec eux tout ce qui leur appartient, comme, chevaux, mulets, bœufs, chariots, bagages, meubles, argent travaillé ou monoyé, sans que chose quelconque à eux appartenant puisse être sujete au pillage ou regardé comme de bonne prise.

*Accordé.*

8. En cas que quelques-uns desdits Officiers &c. ne puisse pas commodément faire transporter les effets

effets hors de la Place, lorsqu'elle sera évacuée par la Garnison, il lui sera permis de les confier aux soins de quelqu'un des Habitans, soit pour les faire vendre, soit pour les faire transporter à ses frais toute & quantefois qu'il le jugera à propos. Ce dernier cas ayant lieu, il sera fourni des passeports pour la sûreté du transport desdits effets.

*Accordé.*

9. Les voitures nécessaires pour le transport des bagages des Officiers & de la Garnison, de même que pour les malades & blessés, les Commissaires & Gens à leur service, seront toutes prêtes le jour avant l'évacuation de la Place; de tout quoi on remettra aujourd'hui ou demain pour le plus tard, une exacte spécification, afin qu'on puisse régler le nombre desdites voitures. Il sera outre cela permis à la Garnison & aux blessés, ou malades de s'en servir à se faire conduire six lieues au delà du lieu marqué, en cas qu'ils en reçoivent l'ordre du Prince Eugene.

*On fournira les voitures selon l'état qui en sera remis aujourd'hui.*

*La fin de cet article est inutile.*

10. De tous les articles ci-dessus jouiront également les hauts & bas Commissaires des vivres, & autres personnes y intéressées tant Chrétiens que Juifs, avec tous les Commis, Boulangers, y compris leurs femmes & enfans, de même que les veuves. De plus tous les Canonniers, Ingenieurs, Directeurs, Entrepreneurs, Médecins, Apoticaire avec toute leur Pharmacie, aussi-bien que tous les Habitans Chrétiens, & Juifs, à qui également comme aux Officiers & à la Garnison, il sera permis de se défaire de leurs effets, en cas qu'ils ne puissent pas les emporter; comme aussi de vendre leurs

Maisons & Biens immeubles, lorsqu'ils le jugeront à propos.

*Accordé, à condition que les Habitans déclareront leur volonté dans le terme de deux mois.*

11. Les prisonniers faits pendant le siège, seront fidèlement déclarés de part & d'autre & rendus de même.

*L'échange desdits prisonniers se fera homme pour homme.*

12. S'il se trouve parmi la Garnison quelques Soldats qui ayent ci-devant servi dans les Régimens Allemands ou Suisses au Service de la Couronne de France, ils sortiront en pleine liberté sans pouvoit être réclamés; ce qui doit aussi s'entendre des Déserteurs qui auront pris parti parmi la Garnison.

*Refusé.*

13. Le 21. ou 22. le Marechal Général des Troupes de France enverra dans la Place des Commissaires pour y recevoir l'Artillerie & les Munitions de guerre & de bouche qui s'y trouveront, excepté ce qui aura été accordé à la Garnison.

*On enverra aujourd'hui lesdits Commissaires, auxquels Mr. le Commandant fera remettre les Clefs tant des Arsenaux, Magazins de poudre & autres munitions de guerre; qu'un état de l'Artillerie & de munitions de bouche qui se trouvent dans les Magazins dont les Clefs seront pareillement remises ausdits Commissaires.*

14. Il sera permis à la Garnison d'emmenner mille muids de blé, ou 15. cens quintaux de farine, partie pour les Commissaires Impériaux, partie pour ceux de Franconie, ou de les faire vendre, pour fournir à l'acquit des dettes.

*Refusé.*

15. Il ne sera permis sous aucun prétexte d'arrêter aucun Officier ou personne énoncée dans l'Article

*des Princes Ec. Septemb. 1734. 205*

siècle 10. non plus que leur bagage, à l'effet de quoi le Maréchal Général de l'Armée François engagera sa parole. Il sera de même permis aux Peres Capucins & à leurs freres lais, qui ont fait dans la Place la fonction d'Aumôniers pendant le siège, de se retirer à leur Couvent de *Waghauzel* avec tous leurs meubles & ornemens Ecclésiastiques, lorsque les malades ou blessés qui resteront dans la Place n'auront plus besoin de leur assistance.

*Accordé aux Capucins le libre retour à leur Couvent après la sortie de la Garnison. On n'arrêtera aucun Officier pour cause de dette: Mais ceux qui pourroient en avoir contracté donneront les assurances necessaires.*

16. Il sera permis au Sr. Schilling ancien Commissaire des munitions de guerre & de bouche de la Place, & qui s'y trouve depuis plus d'un an, d'y demeurer quinze jours après la sortie de la Garnison, pour disposer de ses biens meubles & immeubles comme il le trouvera bon, au bout duquel terme on lui fournira les Passeports nécessaires pour se rendre par eau à Mayence avec sa Maison, ses Domestiques & les Bagages.

*Accordé pour aller à Heidelberg. Permis audit Commissaire de demeurer huit jours à compter depuis aujourd'hui; permis aussi à lui de charger quelqu'un des Habitans de la Ville de la vente de ses effets.*

*Articles séparés concernant la Souveraineté de l'Evêché de Spire.*

1. Monseigneur le Cardinal de Schonborn sera en qualité d'Evêque de Spire conservé & maintenu dans les droits de Souveraineté, Jurisdic-

tion, Régale, Peage &c. tant dans la Forteresse de Philipsbourg que dans toute l'étendue de l'Evêché, & notamment dans le Baillage de Philipsbourg, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'ici sous la protection de Sa Majesté Impériale.

*Refusé.*

2. Le Bailli Episcopal sera maintenu dans l'exercice de son emploi en vertu duquel il sera autorisé à veiller à la conservation des droits & juridiction de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Schonborn, sans qu'il puisse en être aucunement empêché; mais plutôt appuyé & soutenu dans tout ce qui concerne l'exercice de sa Charge.

*Le Bailli pourra exercer sa juridiction à l'égard des habitans de la Ville, ainsi qu'il s'est pratiqué ci-devant.*

3. Il sera permis au Sr. Hartman Administrateur Episcopal qui s'est trouvé enfermé dans la Ville pendant le Siège, de retourner à Waghausel pour continuer à prendre soin des affaires & intérêts de Son Alt. Eminent. Monseigneur l'Evêque de Spire, & pour recevoir les revenus des lieux commis à ses soins.

*Accordé, après que la Garnison sera sortie.*

4. Les grains, vins & autres denrées ou effets qui se trouvent encore dans la Place, appartenans à Son Eminence Monseigneur l'Evêque de Spire, seront fidèlement remis entre les mains de ceux qui seront constitués de la part de ladite Alt. Emin. pour pouvoit en disposer selon les ordres qu'ils en auront reçus.

*Refusé.*

5. Il sera permis à chacun & tous ceux qui sont au Service de ladite Alt. Emin. Monseigneur l'Evêque de Spire, de même qu'à tous les Sujets qui ont mis en dépôt dans la Forteresse quelques effets

*des Princes Sc. Septemb. 1734. 207*

de quelque nature qu'ils puissent être, de les en retirer sans être obligé de payer aucune rançon.

*Ce qui sera justifié appartenir aux Habitans, ou Païsans, leur sera rendu.*

6. On ne pourra, sous quelque prétexte que ce puisse être, confisquer, ou enlever les biens appartenans aux Bourgeois de la Forteresse : Mais ils seront au contraire conservés & maintenus dans la jouissance de leurs anciens droits, privileges & emplois, avec une entiere liberté de vaquer à leurs affaires.

*Accordé.*

De tous les articles de la presente Capitulation ont été faites deux copies parfaitement conformes, qui ont été remises à chacun des Contractans.

Fait au Camp de Philipsbourg le 18. Juillet 1734. *Signé,*

Le Maréchal D'ASFELT.  
J. F. de WUTGENAU.

II. En conformité du premier article de cette Capitulation, le Régiment des Gardes Françaises prit possession d'une des portes de Philipsbourg le 18. vers les 4. heures de l'après-midi; & le 21. la Garnison Allemande au nombre de 2900. hommes, y compris 200. malades & blessés, en étant sortie, les Régimens de Bigorre, d'Aginois, d'Auxerrois & de Ponthieu y entrèrent : Celui des Gardes Françaises retourna au Camp. La prise de cette Place, n'a couté à la France qu'environ 4000. hommes, suivant des listes répandues au Camp des François; on doit croire cependant, si l'on prend garde à toutes les circonstances du Siège, que cette perte est plus considérable : Du côté des Impériaux qui y étoient en Garnison, on la compte de 1700. hommes. Rien ne surpassera jamais en valeur la belle défense qu'ils ont faite sous le commande-

ment du prudent & courageux Baron de Wutgenau, qui s'est acquis par-là l'estime même de tous les Généraux de l'Armée de France, & en particulier du Maréchal d'Asfelt, qui lui en a donné des marques si éclatantes.

III. Depuis l'évacuation de cette Place par la Garnison Allemande, les François ont travaillé nuit & jour avec tant de diligence à combler les tranchées, nettoyer la Ville & les fossés, & rétablir les Fortifications, que le tout est à présent presque achevé : Ils ont aussi raccommoqué le Pont sur le Rhin pour communiquer avec la petite Hollande & Landau. Suivant un inventaire qu'ils publient des vivres & munitions qu'ils ont trouvé dans la Ville, il y a 2000. sacs de farine, 1100. foudres de vin, 400. sacs de seigle, & 500. d'avoine avec 1500. moulins à bras, en forme de moulins à Caffé. Les Commissaires de l'Artillerie doivent aussi y avoir trouvé, tant dans la Ville que dans les ouvrages extérieurs, 95. pièces de gros Canons, 20. Mortiers, 20. Pierriers, 50. mille boulets, 25000. bombes, & environ 300. milliers de poudre. Le Maréchal d'Asfelt qui l'a réduite, a reçu du Roi son Maître un témoignage de reconnoissance à ce sujet, exprimé dans une Lettre de Sa Majesté qui lui a été remise, & dont voici la teneur. Elle est datée de Versailles le 23. Juillet.

MON COUSIN,

**T**E reconnois toute l'importance du service que vous venez de me rendre par la conquête de Philipsbourg. Il ne falloit pas moins de vôtre courage & vôtre fermeté pour surmonter les contretens que les débordemens presque continuels du Rhin  
ont

ont apporté à cette entreprise. Vous avez eu la satisfaction de voir que vôtre exemple a inspiré les mêmes sentimens aux Officiers & aux Soldats. Je me suis fait rendre compte jour par jour de tout ce qui s'est passé, & j'ai toujours remarqué qu'à mesure que les difficultés augmentoient, soit par la cruë des eaux, ou par la présence de l'ennemi, & par le feu de la Place, l'ardeur & la patience de mes Troupes redoubloient dans la même proportion. Il n'est point de succès sur lequel on ne doive compter avec une Nation aussi brave. Je vous charge de témoigner aux Officiers Généraux & autres, & même en général à l'Armée, combien je suis content de tous. Vous ne devez pas douter que je ne sois dans les mêmes sentimens à vôtre égard; & la Présente n'étant pas pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, &c.

IV. Lors de la reddition de Philipsbourg le Prince Eugene de Savoye avoit poussé si avant les approches, qu'il n'étoit plus qu'à une portée de fusil des retranchemens des François; mais ayant examiné, conjointement avec les Généraux de son Armée, la force de ces retranchemens, il a jugé qu'on ne pouvoit en entreprendre l'attaque sans courir risque d'être repoussé avec perte; ce qui l'a déterminé, après un grand Conseil de guerre, d'abandonner ce dessein, de retirer ses Troupes des postes avancés, & d'abandonner le Camp de Wiesenthal. En conséquence, l'Armée Impériale reçut le 20. ordre de se tenir prête à marcher, & le 22. elle alla de nouveau camper à Bruchsal, ayant pris toutes les précautions possibles pour mettre son arriere-garde à couvert de l'insulte qui auroit pû lui arriver, à cause de la proximité des François. Pour cet effet on y avoit posté toutes les Compagnies de Grenadiers de l'Infan-

*Les Armées  
d'Empire &  
de France,  
forment di-  
vers campe-  
mens.*

l'Infanterie, ainsi que toutes les Compagnies de Carabiniers & de Grenadiers de la Cavalerie, avec 8. Bataillons, 30. Escadrons, 4. Régimens de Hussars, & les Troupes qui étoient dans trois Redoutes qu'on avoit élevées. Le Comte de Seckendorff, Général de l'Artillerie y commandoit, ayant sous lui le Prince Maximilien de Hesse, & le Comte de Furstenberg, Lieutenans - Généraux d'Infanterie, le Prince de Hohenzollern Lieutenant - Général de Cavalerie, 4. Majors - Généraux d'Infanterie, & deux de Cavalerie. La marche se fit en huit colonnes & en très - bon ordre, sans avoir été inquiétée de la part de l'ennemi.

V. Aussi-tôt que le Maréchal d'Asfeld eut appris que l'Armée Impériale s'étoit retirée, il détacha un Corps de Cavalerie pour voir quelle route elle prenoit; & se persuadant que le Prince Eugene avoit dessein de passer le Rhin à Worms, il fit sortir des Lignes quelques Troupes pour se joindre à celles qui étoient de l'autre côté du Rhin, & aller camper à Worms, dont le Comte de Bellisle s'étoit emparé le 23. pour empêcher à ce Prince le passage du Rhin. Le 28. après avoir repassé ce fleuve avec la plus grande partie de son Armée, sur des Ponts construits entre Philipsbourg & Spire, il marcha vers Worms, ayant laissé le Maréchal de Noailles dans le Camp de Philipsbourg avec 25. mille hommes, pour observer les mouvemens des Impériaux, qui décamperent le 29. de Bruchsal. Le 30. Mr. d'Asfeld arriva à Worms & y campa, s'étendant jusqu'à Rhin-Turckheim. Le lendemain son Armée fit un fourage général, & un Détachement s'empara de Nieder-Ulm à deux lieues de Mayence. Le 3. elle quitta les environs de Worms, marchant partagée en trois colonnes; le 6. elle étoit campée à Armsheim & à Gundersblum, où elle avoit son quartier

*des Princes, &c. Septemb. 1734. 211*

quartier général ; quelques jours après elle alla camper du côté d'Oppenheim à quatre lieues de Mayence, qu'elle paroïssoit menacer, étant pourvûe d'une Artillerie nombreuse, & renforcée d'une partie des Troupes restées près de Philipsbourg. Depuis, elle s'est éloignée de Mayence, & a repris la route vers Worms.

VI. Celle de Son Altesse Sérénissime le Prince Eugene de Savoye qui l'observe de près, pour l'empêcher de se retrancher près de Mayence, comme elle a eu le tems de le faire devant Philipsbourg, & pour la combattre, si elle en trouve l'occasion, de Bruchsal, est allée camper entre Manheim & Heydelberg sur les bords du Neckre qu'elle passa le 3. Août, le Général Petrasch ayant pris les devans avec 2000. Chevaux & deux Bataillons du Régiment de Wurmbbrand pour se rendre du côté de Mayence ; ces derniers sont depuis entrés dans cette Ville pour en renforcer la Garnison. Elle étoit le 11. entre Grand Gerau & Tibur, dans les environs de Mayence, après avoir campé dans le voisinage de Francfort. Le 15. au matin elle s'avança jusqu'à Bungstatt & Stockstatt ; mais le lendemain elle se mit en marche, cotoyant le Berg - Stras. Ce qui fait juger que le Prince Eugene rentrera dans son ancien Camp de Bruchsal pour être à portée de faire échoïer les entreprises des François. Le Roi de Prusse étoit encore pour lors à l'Armée avec le Prince Royal son fils ; & le Prince d'Orange y étoit arrivé depuis quelques semaines.

VIII. Entre - tems le Général Wallis qui commande dans Mayence est occupé à en perfectionner les Fortifications : Il fait sur - tout travailler avec diligence à un nouvel ouvrage près du Lisenberg, lequel sera fort considérable. Cette Place est pourvûe de tout le nécessaire à une vigoureuse  
défense

défense, en cas d'attaque. Mr. de Wutgenau, ci-devant Commandant de Philipsbourg, y arriva le 10. Août, la Garnison y étoit venue dès le 27. du mois précédent, escortée par deux mille Dragons François, qui la quitterent à une portée de fusil des ouvrages. Il n'y a point de doute, au cas que l'Armée de France en puisse entreprendre le Siège, que ce Général n'y demeure pour le soutenir par sa bravoure si connue, conjointement avec Mr. le Comte de Wallis. Le 10. les Régimens de Spleni, de Desoffi, & de Caroli, Hussars, ayant passé le Rhin près de cette Ville, avoient attaqué les Hussars François près de Nider-Ulm, & obligé à abandonner le poste dont ils s'étoient emparés depuis quelques jours.

VIII. *Ratisbonne.* L'Electeur de Baviere a adressé à ses Ministres à la Diette de l'Empire un Rescrit, qui paroît, concernant l'ordre que Son Alt. Elect. veut que les Troupes du contingent du Cercle de Baviere tiennent sur ses Terres lorsqu'elles y passeront pour se rendre à l'Armée de l'Empire; ajoutant que son intention est, que non seulement le prix des vivres & des étapes soit réglé avant que lesdites Troupes entrent sur ses Terres, mais aussi qu'on donne des drages, ou qu'on dépose une somme proportionnée aux dépenses qu'elles y pourront faire. Voilà de quoi retarder encore la marche de ces Troupes, après tant de délais de la part des Etats de Baviere, pour se résoudre à fournir leur contingent, dont ils ne sont convenus que depuis peu dans leur assemblée qui s'est tenue à Muhl-dorff.

Ce qu'on remarque encore de quelque importance qui se soit passé à la Diette dans le cours du mois de Juillet, c'est que le College des Villes de l'Empire a écrit & envoyé des Lettres d'intercession à

à l'Empereur, en faveur des Villes de Hambourg, Brême & Lubec, par lesquelles il supplie Sa Maj. Imp. de permettre à ces Villes la liberté du Commerce sur le pied qu'elle leur a été accordée sous le Règne du feu Empereur Joseph : Il y est remontré entr'autres, " que tout ce qu'on tire de France est si peu de chose, & de si peu d'importance, qu'il est en quelque maniere indifférent à cette Couronne qu'on en fasse venir des Marchandises, ou non; pendant que celles qu'on y envoie sont en si grande abondance & si profitables à la Nation Germanique, comme sont entr'autres les métaux & minéraux, & particulièrement les Manufactures d'Augsbourg, Ulm, & autres Villes de Suabe qu'on transporte de France en Barbarie, Turquie & Amerique, que si l'on alloit interrompre ce commerce, il n'en pourroit résulter qu'un très-grand préjudice à l'Empire, &c. „

Le Prince Maximilien de Hesse - Cassel s'est mis sur les rangs pour solliciter la Charge de Général de l'Artillerie de l'Empire, vacante par la promotion du Duc de Beveren, qui a été fait un des quatre Maréchaux d'Empire.

IX. *Vienna.* Pour compléter au plutôt les Régimens qui ont le plus souffert à la Baraille de Parme, dont la nouvelle fut appottée le 9. Juillet à la Cour par le Comte de Colmenero, on a recommencé, & l'on continué avec succès à lever des recrues dans tous les Fauxbourgs de cette Capitale, & dans les Pays Héréditaires; & les Régimens de Koharij Cuirassiers, celui de Doloné Dragons, & ceux de Wotter & de Leopold Palfi Infanterie, nouvellement levés, ont ordre de marcher vers Trieste, afin de couvrir ces côtes contre toute descente

cente ennemie, conjointement avec 3500. Croates qui y sont déjà.

L'Évêque de Bamberg & de Wurtzbourg est retourné dans ses Etats, & le Comte de Metfch, qui a été nommé à sa place Vice-Chancelier de l'Empire, a pris possession de cette importante Charge.

Le Prince François Ragotzki a disparu de Vienne : Son évafion a d'abord donné lieu à divers difcours ; on appréhendoit qu'il ne fût allé en Hongrie pour tâcher d'y exciter un folevement, quoique d'ailleurs on fût perfuadé qu'il n'y réuffiroit pas, tout étant tranquille dans ce Royaume, & les peuples très-contens d'être dominés par Sa Majefté Impériale, qui leur a donné depuis peu de nouvelles preuves de fon affection, en leur accordant pour fix ans la liberté de vendre & transporter hors du Royaume les grains & autres denrées, ce qu'ils n'avoient pû obtenir jufqu'à préfent ; mais l'on a appris que ce Prince étoit arrivé à Venife, qu'il y avoit d'abord demandé la Protection de la République, que n'ayant pû l'obtenir, il s'étoit mis fous celle de l'Ambaffadeur de France, & qu'il en étoit enfuite parti pour fe rendre à Naples auprès de l'Infant Don Carlos. Son Maître d'Hôtel a été mis aux arrêts, & l'on s'est, dit-on, faifi de fes effets pour payer les créanciers.

IX. *Saxe. Dresde.* Ce fut le 15. Juillet que le Roi Augufte III. partit de cette Ville pour fe rendre au camp devant Dantzich, accompagné du Comte de Sulkouski, & fuit du Comte de Wratislau, Ambaffadeur de l'Empereur, & de Mr. de Bruhl ; les autres Miniftres de Sa Majefté, celui de Ruffie, & les Seigneurs Polonois ayant pris les devans. S. M. après avoir réglé diverfes affaires à ce camp qui demandoient fa préfence, ainfi que nous  
le

le ferons voir ci-après, est revenue ici le 2. Août. Par amour pour les Sujets de cet Electorat elle s'est relâchée du quart de la demande de huit millions qu'elle avoit faite aux Etats qui ont continué leurs délibérations, & qui eurent le cinq Août une Audience de Sa Maj. dans laquelle ils lui firent rapport de divers articles qu'ils avoient réglés.

X. *Prusse.* Immédiatement après l'arrivée du Roi Stanislas à *Marienwerder*, il fut conduit au Château par l'Officier Prussien qui y commande, & y reçut une garde composée d'un Détachement de Cuirassiers qui lui étoit donnée pour la sûreté de sa personne: Ce Prince a couru de grands dangers pendant son voyage qui lui a été fort pénible, & qui a duré sept jours de Dantzich à *Marienwerder*; car il n'a marché que de nuit, se cachant le jour, & il a passé au travers des postes occupés des Moscovites & par des prairies inondées; il s'est depuis rendu à *Riefenbourg*, ensuite à *Joannesbourg*, Places des Etats de Sa Majesté Prussienne, & de là, à ce qu'on croit, dans la grande Pologne, où il a dû joindre les Troupes qui lui sont encore affectionnées; mais on n'en a aucune nouvelle positive: Ceux qui l'ont accompagné sont le Général *Steinflicht* qui est sorti avec lui de Dantzich, & Mr. d'Andelot. Nous avons dit le mois passé qu'après sa sortie de cette Ville, les Députés étoient venus au camp Moscovite régler une Capitulation avec les Généraux Russien & Saxon, c'est cette Capitulation dont on n'a vû alors qu'un précis, qui va faire partie du sujet de l'Article suivant.

## ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E , & autres Pays du N O R D depuis le mois dernier.*

I. **N**'Ayant rien passé des événemens arrivés à la Ville de Dantzich depuis le commencement des troubles de Pologne, dont elle a ressenti les funestes effets, en essuyant un siège & un bombardement qui l'ont réduite à la nécessité de se soumettre au Roi Auguste par une Capitulation que trois de ses Députés signèrent le 7. Juillet, & non pas le 10. ainsi que nous le dûmes dans nos derniers mémoires, avec le Comte de Munich & le Prince de Saxe Weissenfels; cette Capitulation, comme un monument pour l'Histoire, n'a pas dû non plus nous échapper, considéré la situation où s'est trouvée la Ville de Dantzich, à cause de son attachement pour un Prince qu'elle chérissoit, & qu'elle auroit désiré voir regner en Pologne : En voici les articles.

*Capitulation de la Ville de Dantzich.*

I. **L**A Ville reconnoît S. M. le Roi de Pologne & Electeur de Saxe Auguste III. pour son légitime & très gracieux Roi & Seigneur, promettant de lui témoigner à l'avenir toute l'obéissance & fidélité, ainsi qu'il convient à de bons Sujets: Elle députera incessamment à Sa M. Polonoise un de ses membres chargé d'une respectueuse Lettre de soumission; elle déclarera à tous ses Habitans avec les cérémonies requises qu'elle recon-

noit

noit S. M., & lui rendra hommage lors qu'on viendra le recevoir, à la maniere accoutumée. Elle recevra aussi avec toutes les marques d'honneur & de respect, l'illustre Personne de Sa Maj. lors de son arrivée, qui, à ce que nous esperons, sera dans peu. Quant à ce qui concerne en particulier la Garde du Corps qui accompagne S. M., la Ville l'invitera & l'admettra dans son enceinte, ainsi que cela s'est pratiqué autrefois lorsque les Sérénissimes Rois de Pologne y ont fait leurs entrées.

2. Sa susdite Majesté accordera un Diplôme, par lequel tous les droits, libertés & immunités de la Ville, tant pour le spirituel que pour le temporel, seront confirmés, à l'exemple des Rois de Pologne ses glorieux Prédecesseurs.

3. La Ville de Dantzic ayant demandé que L. Maj. Imp. de Russie & Royale Polonoise voulussent bien, par des instrumens particuliers qui doivent être dressés à cet effet, lui accorder une Amnistie générale & sans restriction par rapport à tout ce qui s'est passé jusqu'ici, de sorte que tant la Ville que ses Habitans, de quelque condition qu'ils puissent être, en soient déchargés, & même que chacun d'eux puisse jouir d'une entière sûreté, personne ne pouvant être molesté à cet égard en aucune façon : La Ville ayant demandé en outre qu'on n'exige point non plus la restitution du dommage que les Parties intéressées ont souffert à cette occasion, mais qu'on procure à la Ville une Garantie dans le futur Traité de Pacification générale, que Dieu veuille accélérer; le Comte de Munich, Général-Velt-Maréchal de S. M. I. de Russie a accordé cette Amnistie en faveur de la Ville de la part de S. M. I. de Russie, & offert de procurer à cet effet un Diplôme Impérial : S. A. S. le Duc de Saxe-Weissenfelds a aussi assuré qu'il représenteroit à Sa  
Maj,

Maj. le Roi de Pologne & Electeur de Saxe, cette demande de la Ville de la façon la plus favorable ; & le Général Munich a déclaré qu'il l'appuyeroit par sa recommandation.

4. Les deux Régimens qui avant le Siège ont prêté Serment à la Ville, de même que les autres Officiers & Soldats, de quelque Nation qu'ils soient, qui ont servi en cette qualité pendant le Siège, sans être à la solde de la Ville, comme aussi ceux que l'Escadre Françoisé a débarqués au Fort de Wechsefmunde, & qui ont ensuite passé dans la Ville, en sortiront le lendemain que la Ville aura ratifié cette Capitulation, par la Porte de Petershagen avec tous les honneurs militaires, & seront reçus comme prisonniers de Guerre par la Généralité Impériale de Russie ; mais au cas que ladite Généralité vint à mettre en liberté quelques-uns de ces Officiers ou Soldats qui soient nés en ce País, il sera libre à la Ville de les reprendre à son service.

5. Le jour que ces Troupes sortiront, le Général-Velt-Marechal Comte de Munich remettra à la Garnison de la Ville les Forts nommés Zommer & Winter-Schantz, avec toute l'Artillerie qu'on y a trouvée lors de leur prise ; de même que les Redoutes construites sur le Canal de Bootsmans-Lake.

6. La Ville, pour donner une preuve réelle de la confiance entière qu'elle a dans la personne du Roi Auguste III., remettra le même jour & après que les Troupes de la Ville seront sorties, la Porte d'Oliva aux Troupes Royales de Pologne & Electorales de Saxe, pour y poser une Garde de 200. hommes avec les Officiers qui en dépendent, & les limites qui doivent être assignées à ces Troupes sur le Rampart près de ladite Porte seront réglées par leurs Officiers & ceux de la Garnison de la Ville :

Ges

Ces 200. hommes de Troupes Polonoises & Saxonnnes vivront à leurs propres dépens sans rien entreprendre sur la Jurisdiction des Citoyens ; & elles évacuèrent cette Place , après qu'on en aura fait l'humble demande à S. M. le Roi de Pologne & Electeur de Saxe après son arrivée.

7. La Ville de Dantzich donne par la Presente, sous la Garantie de S. M. le Roi de Pologne, des assurances qu'elle ne recevra jamais les ennemis de S. M. I. de Russie, ni ne leur donnera aucune assistance ; & qu'elle témoignera désormais plus de respect à S. M. I. de Russie, & qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour conserver à jamais la faveur inestimable de Sadite Maj. Imp.

8. On enverra incessamment à Petersbourg une Députation solennelle composée de 2. personnes de chacun des trois Ordres de la Ville, & telles qu'il plaira à Sa Maj. Imp. de Russie de nommer, afin d'y faire une supplication convenable: Les Ordtes peuvent de leur côté être assurez qu'il n'arrivera pas le moindre mal à aucun d'eux.

*L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au mois prochain le reste des articles de cette Capitulation, dont il y en a encore 14. à rapporter, y compris un article séparé.*

II. Quelques jours après la signature qui s'en est faite, on commença à entrer librement dans Dantzich ; beaucoup de Russiens, de Cosaques & de Saxons y alloient, mais le Magistrat ne laissoit sortir aucun des Habitans sans l'asseport ; les Commissaires nommés de la part de la Russie & de la Saxe, pour examiner tout ce qui s'est passé concernant la retraite du Roi Stanislas, & découvrir ceux qui pourroient y avoir contribué, continuoient leur recherche avec beaucoup d'exactitude, en vertu de l'ar-

P

ticle

sicle 17. de la Capitulation : Mais le tout a cessé depuis.

III. Le Roi Auguste III. sans avoir couché nulle part, arriva le 19. Juillet de Dresde à l'Abbaye d'Oliva. Sa Majesté fut voir le 21. le Fort de Wechselmunde, & les deux Camps le 22. Le Comte de Munnich, le Duc de Saxe-Weissenfels, & tous les Ministres étrangers & Saxons, eurent l'honneur de diner ce jour-là avec Elle. Mr. de Munnich qui en avoit reçu un présent, consistant dans une épée & une canne garnies de diamans, estimées plus de 40. mille écus, fit mettre le lendemain sous bonne garde les Seigneurs Polonois, qui, en sortant de Dantzich, s'étoient rendus à discrétion, & qu'on n'avoit fait observer jusqu'alors que de vûë, dans l'intention de s'en assurer, pour remettre au Roi Auguste la décision de leur sort.

Dans une Conference tenuë le 24. à la Cour entre les Sénateurs & Ministres du Roi, tant Polonois que Saxons, & ceux de l'Empereur, de la Czarine, & les Chefs des deux Armées, au sujet de la situation présente des affaires par rapport à la Ville de Dantzich, & aux Seigneurs Polonois prisonniers dans le Camp Moscovite, & l'endroit que Sa Majesté choisiroit pour sa résidence, après son prochain retour de Saxe en Pologne; on convint

1. qu'il suffiroit de laisser Garnison dans le Fort de Wechselmunde jusqu'à la pacification, sans en mettre dans la Ville, & qu'on rendroit la Porte d'Oliva. 2. Qu'outre le Primat les autres du parti contraire les plus dangereux, resteroient sous bonne garde Russe, & que ceux que le Roi voudroit bien faire relâcher sur leur parole, comme l'Evêque de Plotsko, le Prince Czartowski, le Comte Poniatowski, le Comte Ossolinski, Grand Trésorier; Mr. Bielinski, Maréchal

*des Princes &c. Septemb. 1734. 221*

chal de la Cour; les Palatins de Brzeze, de Marienbourg, de Livonie, &c. seroient mis en liberté, moyenant l'otage d'une personne pour chaque famille, & autres précautions &c. 3. Que la Résidence de *Varsovie* seroit la plus commode tant pour la Cour, que pour ceux qui devoient s'y rendre de Pologne & de Lithuanie. „

Les Députés de la Ville de Dantzich, au nombre de treize, se rendirent le 25. à Oliva, où ils furent enfin admis à l'Audience du Roi Auguste, après l'avoir jusques-là souvent demandée. Le Sénateur Rosenberg porta la parole dans cette occasion, & après avoir témoigné, au nom du Magistrat & de la Bourgeoisie, beaucoup de repentir de ce qui s'est passé, il a ajouté que la Ville tâcheroit de réparer cette faute, par des preuves si marquées de fidélité & d'attachement, que d'autres Villes en prendroient exemple pour l'imiter dans la soumission.

Le 26. les Seigneurs Polonois que le Comte de Munnich, à la demande du Roi Auguste, venoit de faire élargir, firent leur soumission à ce Prince, & furent admis à lui baiser la main, après avoir signé & prêté le serment de fidélité, dont voici la traduction.

**M**OI N. N., je jure, au nom de Dieu, Un dans la sainte Trinité, sans vouloir donner aucune interprétation contraire à ce Serment, qu'ayant reconnu pour Roi de Pologne & pour mon Maître le Sérénissime Prince & Roi Auguste III., élu unanimement par des voix libres, & déjà heureusement couronné, je lui témoignerai & rendrai une fidélité inviolable & une obéissance conforme aux Loix. Je renonce & abjure la proclamation de la personne de *Stanislas*, attentée contre tant de Constitutions,

comme celui que la République, par ses anciennes Loix, par la Diète de Lublin, par la Confédération de Sendomir, en avoit exclu, & qui par le grand Conseil de Varsovie & par les deux Diètes consecutives de l'an 1717. & 1718. est condamné & déclaré une fois pour toujours ennemi de la Patrie. Je condamne, annulle & casse tous les Actes qui ont été faits en sa faveur : Et accédant volontairement à la Confédération générale des Etats de la République, commencée par l'autorité de Sa Majesté, & réassumée à Cracovie, en acceptant en même-tems de bon gré tous les liens & obligations, je ferai, avancerai & maintiendrai, conjointement avec la République, tout ce qui regarde la Religion Catholique, Sa Majesté le Roi, les Loix & la liberté. Et si j'ai eu le malheur d'être entraîné par ceux qui ont contribué à exciter l'animosité dans la République, ce sera pour l'appaiser que je m'appliquerai sincèrement & efficacement par tous les moyens dont je serai capable, & tâcherai de tout mon pouvoir de procurer à la République le plus prompt repos. Je ne trâmerai jamais rien ni directement ni indirectement contre la Personne Sacrée de Sa Majesté le Roi Auguste III., & je ne garderai absolument rien dans le recés de mon cœur qui lui soit contraire; mais je demeurerai constant auprès de ce même Maître, & tant que la vie & les biens me resteront, le défendrai & le soutiendrai. Je ne ferai non plus aucune trâmes nuisibles, ni cointelligences, ni correspondances, au contraire je me soulèverai comme contre l'ennemi de la Patrie, contre quiconque voudra tenter quelque chose de nuisible. Je resterai enfin constamment dans cette obligation, aussi-bien dans la prospérité que dans l'adversité, ne craignant rien avec l'aide de Dieu, & ne suivant point ni les respects, ni les vûës particulières. J'y demeurerai constant,

des Princes &c. Septemb. 1734. 223

*tant, non seulement jusqu'à ce que la République soit entièrement pacifiée, tant en dedans qu'au dehors, mais aussi toujours dans la suite. Ainsi m'aide le bon Dieu & sa Passion innocente.*

Ce serment ajusté au cas où les Seigneurs-Polonois se sont trouvés, leur avoit été communiqué auparavant par l'Evêque de Cracovie, qui leur déclara par ordre du Roi qu'ils pouvoient se déterminer là-dessus sans contrainte & en toute liberté. Sa Majesté avertie d'ailleurs qu'il y avoit parmi eux le Staroste Merscheski, & Mr. Rosalinski, Bailli de Frauenstatt, à qui cet hommage avoit fait naître de grands scrupules, Elle leur fit sçavoir que ne prétendant aucun engagement forcé, ils n'avoient qu'à s'en abstenir & se retirer où bon leur sembleroit.

La Porte d'Oliva fut rendue le 27. aux Dantzicois ; on distribua ce jour-là 20. mille écus aux Bas-Officiers, & aux Soldats Russiens à l'occasion de la prise de Dantzich. Le 30. il y eut en présence du Roi Auguste un *Senatus-Consilium*, auquel assisterent tous les Sénateurs Polonois, tant ceux qui se sont soumis, que ceux qui ont toujours été attachés à ce Prince. On y mit sur le tapis divers points, dont plusieurs furent réglés. Celui concernant la tenuë de la Diette de Pacification donna lieu à un grand débat : Quelques Sénateurs insisterent fortement sur la nécessité qu'il y avoit de tenir cette Diette sans aucun délai, pendant que d'autres soutinrent qu'il étoit plus convenable au Roi & à la Républiue, d'en différer la tenuë jusqu'à ce qu'on eut engagé les autres Grands de Pologne à se soumettre au Roi, & en particulier l'Armée, qui ne faisoit que ravager le Plat-Pays, ajoutant que par ce moyen on pourroit

pourvoir à la sûreté & au repos des Diétines, & se flater d'un heureux succès de la Diète générale, mais après plusieurs raisons de part & d'autre la résolution fut prise de convoquer dans six semaines la Diète générale de Pacification, & on régla en même-tems la tenuë des Diétines. On y proposa aussi la distribution des Places vacantes, mais sans rien décider, cette affaire ayant été renvoyée au Roi qui a seulement nommé Mr. Rewuski Régimentaire de la Couronne, avec ordre d'augmenter son Corps de Troupes de quelques Régimens & Compagnies Polonoises, afin de dissiper & ranger au devoir ceux du parti opposé. Auguste III. partit pour retourner en Saxe à l'issuë de ce Conseil, qui fut vers le midi; il avoit auparavant chargé le Comte de Munnich & le Duc de Saxe Weissenfels de tout ce qui regarde le militaire, & nommé les Comtes de Lewenwolde, de Wratislau, l'Evêque de Cracovie, & Mr. de Bulow, Conseiller Privé, pour avoir le maniement des autres affaires, conjointement avec les deux Généraux Moscovite & Saxon: Il avoit aussi fait demander au Magistrat de Dantzich 800. mille écus pour les frais de la guerre, cent mille écus pour l'affront fait au Résident de Saxe, 20. mille ducats pour l'Artillerie Saxonne, & une autre somme pour l'entretien de la Garnison de Wechsekmunde.

Voilà ce que Sa Majesté est venu régler. Mais son départ pour retourner en Saxe, sans être entrée dans Dantzich, est un motif à deviner: Il n'a eu lieu, suivant la pensée de quelques-uns, que pour éviter les instances que les Grands du Royaume étoient disposés à lui faire, pour l'engager à confirmer par serment leurs droits & leurs privilèges, à faire sortir les Moscovites du Royaume, & à promettre qu'à l'avenir il feroit avec toute la Famille Royale

Royale sa résidence ordinaire à Varsovie. D'autres pensent, & c'est l'opinion la plus vraisemblable, que le Roi Auguste étoit véritablement dans le dessein de faire une entrée solennelle dans Dantzich, mais qu'il en a été détourné par les représentations du Général Munnich.

IV. Au moment du départ de S. M. les Sénateurs ont changé la résolution prise dans le *Senatus-Consilium* de convoquer dans six semaines une Diète générale de Pacification, & il a été convenu d'en différer la tenuë, & de publier à la place une amnistie générale en faveur des Grands & autres, qui, dans l'espace de six semaines, feront leur soumission à Auguste; à peine, contre ceux qui laisseront passer ce terme, & qui continueront d'adhérer à Stanislas, d'être déclarés ennemis de la Patrie, & de confiscation de tous leurs Biens &c. Mais peut-on se flater que cette amnistie produira l'effet qui en est peut-être attendu?

V. L'Evêque de Cracovie, muni du plein-pouvoir du Roi Auguste, pour recevoir au nom de ce Prince l'hommage de la Ville de Dantzich, y fit le 2. Août son entrée au bruit de l'Artillerie de ses remparts, & accompagné de plusieurs Sénateurs & du Sr. Schræder, Sindic. Arrivé à l'Hôtel de Ville, où le Conseil, le Tribunal de la Justice, & les trois Ordres étoient assemblés, il en reçut le serment avec les formalités usitées. Un des Secretaires de la Ville fit ensuite à haute voix la lecture de ce serment en présence de la Bourgeoisie qui avoit été convoquée dans la grande Place. Cette cérémonie finie, l'Evêque de Cracovie retourna à Oliva, d'où il est parti le 4. pour Dresde avec l'Evêque de Plotsko, afin de faire rapport au Roi du succès de sa Commission.

VI. Les Troupes Moscovites & Saxonnnes étoient  
encore

encore pour lors aux environs de Dantzich, leurs Généraux qui tiennent de fréquentes conférences ne paroissent pas même dans le dessein de les en faire décamper si tôt. Leur présence y est peut-être encore nécessaire pour obliger les Dantzicois au paiement de la somme demandée, que les Ministres de Saxe ont diminuée de 300. mille écus; car elle n'est plus que de 500. mille, au lieu 800. mille: Mais le Magistrat ne leur en a jusqu'à présent offert que 300. mille payables en certains termes, & à condition qu'on lui restituë le Fort de Wechselmunde; ce qui rencontrera vraisemblablement un parfait refus; puisque les Saxons, nonobstant que la Porte d'Oliva ait été remise à la garde des Troupes Dantzicoises, ont ordre de demeurer dans ce Fort jusqu'à la pacification des troubles du Royaume, & l'accomplissement des articles de la Capitulation.

VII. Le Primat du Royaume, & le Marquis de Monti Ambassadeur de France, sont toujours détenus à Elbing, ayans chacun une forte garde; on y a pareillement conduit Mr. Radzieuski, Maréchal de la dernière Diette de convocation, qui n'a pas suivi les autres Seigneurs Polonois dans leur soumission. Voici une Lettre du Primat écrite le 3. Août à la Czarine, qu'il n'est pas hors de propos de placer ici: On n'y remarque aucun changement de sentiment dans ce Prélat, toujours ferme dans les résolutions, quoique dans les revers, & plein de zèle pour le Roi Stanislas, & il ne l'a faite que pour obtenir sa liberté.

Lettre de l'Archevêque de Gnesne, Primat de Pologne à Sa Maj. Czarienne.

**L**A triste situation de mes affaires, & le pénible arrêt auquel je me vois mener par une nombreuse garde d'un endroit à l'autre, me fait connoître que je suis tombé en disgrâce de V. M. I., quoique je n'aye rien fait, ni rien dit, sinon ce que la conscience demande, & les loix fondamentales de ma Patrie exigent. Tous mes Archevêchés, mes Domaines, Villages, mes meubles mis en dépôt dans des lieux sacrés qu'on m'a enlevés, sont entièrement ruinés: Cependant tout cela ne m'inquiète pas tant que de m'être attiré les disgrâces & l'indignation de V. M. I. Me voyant donc privé & éloigné du bonheur auquel j'aspirois d'être honoré de la gracieuse protection de V. M., & étant exposé en qualité de Prêlat & de Primat à la risée de tout le monde, je prie instamment V. M. de vouloir bien m'accorder par le noble instinct de son cœur généreux, sa clémence & bonté, vû que les plus grands Princes & Princesses ne peuvent mieux s'égalier au Tout-Puissant que par des marques éclatantes de grace & de miséricorde. V. M. pourra s'assurer par là d'être comblée de Dieu de ses plus précieuses bénédictions; elle ajoutera beaucoup à la grandeur de ses loüanges répandues dans tout l'univers, & me fera passer le reste de mes jours en sûreté & en repos, d'autant plus que je suis abbatu de tristesse, & déjà sur le bord de la fosse, afin que je puisse implorer le Tout-Puissant de benir les glorieux desseins de V. M. & de la conserver en prospérité & tout le contentement imaginable. Fose assurer V. M. qu'au cas que je doive atteindre encore le terme de quelques années, je sacrifierai ce tems-là à une parfaite soumission à  
ses

*ses ordres ; & m'y conformerai de tout mon possible. Maintenant je prie V. M. très-respectueusement , qu'Elle daigne me faire grace , & me laisser finir ma carrière en liberté , fut . ce en pauvreté . Je suis &c.*

VIII. Les Moscovites & les Saxons auront encore fort à faire, du moins un tems, s'ils veulent amener tout le Royaume à la reconnoissance du Roi Auguste ; car tandis que Dantzich & les Grands qui y étoient sont obligés à le faire, les Provinces plus éloignées forment de nouvelles confédérations en faveur du Roi Stanislas ; il y a de grands mouvemens à ce sujet ; & ce dernier Prince qu'on dit à l'Armée qui lui reste affectionnée sous le Commandement du Palatin de Kiovie , retrouve par tout des personnes de poids qui n'obmettent rien pour faire grossir son parti. Cette Armée parcourt & ravage encore les terres des Seigneurs qui ne lui sont pas attachés ; d'un autre côté le Palatin de Lublin est toujours avec un gros Corps de Polonois auprès de Thorn, sans que les Moscovites ayent encore tenté de l'en chasser ; mais on dit que cette Commission est donnée par Mr. de Munnich , à six mille Cosaques & Calmouchs ; & c'est ainsi que les troubles continuent dans le Royaume, sans apparence de les voir bientôt finir.

IX. *Russie.* La Flotte Moscovite commandée par l'Amiral Gordon, & qui a été un tems à la Rade de Dantzich, où elle a débarqué du monde, de l'Artillerie & des munitions pour réduire cette Place, est rentrée le 12. Juillet dans le Port de Cronstatt, ayant à bord Mr. de la Mothe de la Peronie avec les trois Régimens François qui ont capitulé sous le Fort de Wechselmunde, & qui en vertu de leur Capitulation devoient attendre dans

Un des Ports de Russie des Bâtimens de leur nation, sur lesquels ils se seroient embarqués pour retourner en France ; mais, comme nous l'avons dit à l'article de France, ces Troupes sont détenues à Cronstatt, & doivent y rester jusqu'à ce que la France ait restitué une Fregate nommée Mitau enlevée par des Bâtimens François aux environs de Bornholm. Ce procédé qui a paru extraordinaire à Mr. de la Mothe de la Peronie, l'a porté à écrire à Mr. d'Osterman Vice-Chancelier de Moscovie, une longue Lettre dans laquelle il fait de grandes plaintes de ce que, contre les articles de ladite Capitulation, on l'a transporté dans un Port pour y être détenu avec les Troupes de son Commandement.

Le Vice-Chancelier ayant communiqué cette Lettre à la Czarine sa Maîtresse, a répondu à cet Officier, " qu'il devoit accuser de cette préten-  
" duë contravention le procédé de l'Escadre Fran-  
" çoise qui avoit violé la premiere le droit des  
" gens, en se saisissant d'une Fregate Moscovite,  
" sans qu'elle lui en eut donné le moindre sujet,  
" & sans qu'il y eut au préalable aucune déclara-  
" tion de guerre entre les deux Couronnes : Qu'en  
" l'arrétant prisonnier lui & tout son monde, la  
" Cour de Petersbourg n'avoit agi que conformé-  
" ment au droit de représailles : Qu'il ne devoit  
" pas s'attendre à être remis en liberté avant que  
" le Roi son Maître eut fait restitution de ladite  
" Fregate ; qu'il l'eut renvoyée avec tout son équi-  
" page, & donné à S. M. Cz. une juste satisfac-  
" tion tant du dommage causé par la capture de  
" ladite Fregate, que de l'affront fait au Pavillon  
" Moscovite : Qu'ainsi sa liberté & celle des siens  
" étoit entre ses mains ; qu'il ne tenoit qu'à lui  
" de se la procurer en engageant la Cour à repa-  
" "

„ rer le tort qu'elle avoit fait à la Czarine. „

Pendant Mr. de la Mothe de la Peronie est traité par ordre de S. M. Cz. avec beaucoup de distinction à Cronstatt, on ne laisse rien manquer non plus aux Troupes qu'il commande ; & il n'y a nul doute que la Cour de France ne les redemande incessamment en restituant les Bâtimens dont la prise occasionne leur détention.

X. *Dannemarck.* Par l'interposition des bons offices de cette Cour, le Commandant de l'Escadre Françoisse, qui étoit encore au commencement d'Août à la Rade de Coppenhague, a relâché 127. Moscovites qui étoient à bord de ses Vaisseaux, & qui faisoient partie de l'Equipage de la Fregate Russe dont nous avons parlé plus haut : Ces 127. hommes furent débarqués le 21. Juillet & remis entre les mains du Baron de Brakel, Ministre de la Czarine ; c'est un commencement de restitution, qui, infailliblement sera bientôt suivi du reste. Ce Royaume ne nous presente d'ailleurs rien de considerable, non plus que celui de *Suede*, si l'on excepte de ce dernier, que la Diette qui est toujours tenant les Séances à *Stockholm*, n'a pris encore aucune résolution sur les affaires de la conjoncture presente. On a lieu de croire, par conséquent, qu'elle ne se déterminera à rien, qu'après qu'elle aura vû le succès des armes tant en *Allemagne*, qu'en *Italie*, & en *Pologne*.

ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en HOLLANDE depuis le mois dernier.*

I. **L**Es dépêches d'un nombre de Couriers qui arrivent journellement à Londres des Cours de toutes les Puissances qui sont en guerre, donnent beaucoup d'occupation au Ministère Britannique, qui sent fort bien la difficulté qu'il y a d'accorder des intérêts aussi opposés que ceux de ces Puissances, entre lesquelles, il craint que celle qui veut paroître la plus disposée à un accommodement, est précisément celle qui l'est le moins. Quoiqu'il en soit, il travaille au rétablissement de la bonne harmonie en Europe, mais non sans embarras sur les moyens de le procurer: Cependant s'il n'y peut pas réussir, on ne doit pas douter qu'il ne cherche à inspirer de la méfintelligence entre les Princes Alliés. La situation présente des choses le fait entrevoir.

II. Sans inquiétude, comme cette Cour auroit sujet de l'être, des armemens de ces Princes, elle appréhende néanmoins que les Espagnols ne forment quelque entreprise sur Gibraltar & Port-Mahon, avant même l'expédition projetée par ceux-ci de la Sicile, qu'ils ont différée jusqu'en Automne. La Flotte qui est aux Dunes assez puissante pour empêcher la Cour de Madrid de concevoir, ou du moins d'exécuter un semblable projet, ne l'est cependant pas assez pour dissiper ces craintes. L'Amiral Norris qui la commande a toujours ordre de se tenir prêt à faire voile au premier avertissement,

& si cette Flotte est jusqu'à présent aux Dunes, c'est que celle de France, commandée par Mr. du Gué Trouin, est encoie au Port de Brest. Les mouvemens de celle-ci en auroient infailliblement fait faire à celle-là : L'une allant dans la mer Baltique, comme on le prétendoit, auroit-elle pû n'être pas suivie par l'autre jusqu'au Sund, & se trouver en même tems entre deux Flottes ?

III. Dans un grand Conseil tenu le 26. Juillet à Kensington, le Roi ordonna que le Parlement qui avoit été prorogé jusqu'au 27. du même mois, le seroit encore jusqu'au 26. d'Août : S. M. y ordonna aussi que les Vaisseaux venans de Tripoli, qui depuis le 15. Juin de l'année dernière avoient été obligés de faire quarantaine, en seroient à présent exempts, sur l'avis que la peste avoit cessé dans ce Royaume.

IV. *Hollande.* La principale & presque l'unique occupation des Seigneurs Etats Généraux dans la conjoncture présente est de chercher les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour rendre la Paix à l'Europe, & prévenir les tristes suites que ne manqueroit pas d'avoir la guerre présente pour peu qu'elle vint à durer. Divers plans, à ce que l'on assure ont déjà été dressés ; l'option, suivant ces mêmes assurances, en sera laissée aux Puissances désunies, selon qu'elles pourront se déterminer ou pour la Paix, ou pour la continuation de la guerre : Ce qui en est, & ce dont on se flatte dans cet Etat, c'est qu'à toute extrémité les Puissances maritimes sont en état de faire pencher la Balance du côté en faveur duquel elles se détermineront : Les négociations à La Haye de Mr. Walpole, Ministre Anglois, n'ont pas cependant encore fait entrevoir que L. H. P. soient portées à rompre la neutralité

avec la France, quoiqu'il paroisse que ces négociations ne tendent qu'à ce but. On s'apperçoit néanmoins que la Hollande n'est pas sans prendre ombrage du grand armement Espagnol & François qui est actuellement assemblé à Cadix.

Le 11. Août les Etats Gen. s'assemblerent extraordinairement pour mettre en délibération l'affaire qui y a été souvent mise, de l'augmentation des Troupes; mais ils n'ont pu encore venir à une résolution finale là-dessus.

## A R T I C L E V I I I.

*Qui contient les Naissance & Morts des Personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

I. **N**aissance. La Princesse Epouse du Prince Héritaire de Modene qui reside depuis long-tems à Genes, y est accouchée heureusement d'un Prince.

II. *Morts.* Mr. le Comte de la Tour, Général Major au service de l'Empereur, qui a été fait prisonnier à la Bataille de Parme, est mort de ses blessures.

Le 16. Juillet mourut à Ratisbonne le Baron de Kirchner deuxième Commissaire de Sa Maj. Imp. à la Diette de l'Empire, âgé de 76. ans.

Le 21. La mort enleva le Comte de Cetner, Grand Maître d'Hôtel de la Couronne de Pologne, après quelques jours de maladie: Il est connu pour avoir été toujours fortement attaché au Roi Auguste III. de Pologne Electeur de Saxe.

Mr. de Guerchois, Lieutenant Général des Armées du Roi Très-Chrétien, est aussi mort le 30. des blessures qu'il a reçues à l'action du 29. Juin près de Parme.

*Extractum extensionis Privilegii Im-  
pressorii Sacrae Caesareae & Catho-  
licae Majestatis, ad sexennium.*

**E**X Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolae & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Caesareae & Catholicae Majestatis haereditariorum fines, simili aliove caractere aut forma excudere, recudere, vel alio excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel praesumat, sub poena privationis quorumcunque exemplarium, & insuper multa quinque Marcarum auri puri fisco Caesareo, & parti laeae ex aequo decernendae. Datum Viennae 4. Aprilis 1734. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. F. EPISC. BAMB. ET HIPERB. FRANG. DUX. Ad Mandatum Sacrae Caesareae Majestatis proprium. JOAN. JOS. A SCHNAPPAUF.